

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU SAINT-QUENTINOIS**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 SEPTEMBRE 2020

du 3^{ème} Trimestre 2020

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE - Avis sur la
demande d'autorisation
de construire et
d'exploiter un parc éolien
sur le territoire des
communes de CROIX-
FONSOMME et
FONTAINE-UTERTE,
par la Société Parc Eolien
des Saules.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 76

Nombre de Conseillers
votants : 76

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEECZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Une demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Croix-Fonsomme et Fontaine-Uterte, a été déposée par la Société Parc Eolien des Saules.

Cette installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, qui est visée par la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, relève de l'autorisation après enquête publique.

Cette enquête se déroulera dans les mairies de Croix-Fonsomme et de Fontaine-Uterte du mardi 06 octobre au jeudi 05 novembre 2020 inclus, selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique en date du 20 août 2020.

Dès lors, le conseil communautaire est invité à donner son avis sur ce projet de parc comportant 8 éoliennes et 2 postes de livraison, après examen du dossier.

L'Autorité Environnementale a rendu le 06 mars 2020, un avis sur ce projet de Parc Éolien des Saules précisant que la sensibilité de certaines espèces aux éoliennes et au risque de collision semblait sous-évaluée.

Sur le plan paysager, le projet va engendrer une densification des éoliennes et mettre en lumière une saturation du paysage. Le projet Éolien des Saules vient s'intégrer au sein d'un pôle déjà dense de parc existant en exploitation ou en cours de travaux.

Sur le plan de la biodiversité, le site d'implantation du projet est concerné par différents zonages d'inventaire et de protection : la zone de protection spéciale « marais d'Isle » et des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

Il est recensé au total la présence de 6 ZNIEFF dans un rayon de 15 km autour du projet.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation de construction et d'exploitation d'un parc éolien par la Société Parc Éolien des Saules, sur les communes de Croix-Fonsomme et Fontaine-Uterte.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 6 voix contre et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Jean-Marie ACCART, Julien CALON, Hugues DEMAREST, Gérard FELBACQ, Damien NICOLAS, Sébastien VAN HYFTE

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Bernard DESTOMBES, Jean-Louis GASON, Michel MAGNIEZ

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-51027-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale
des territoires

Service Environnement

Unité Gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement, Déchets

Nos réf. : AE 117

Affaire suivie par : Manuela ARRIBAS

Tél. 03.23.24.64.49 – Fax : 03.23.24.61.01

Courriel : ddt-env-icpe@aisne.gouv.fr

Laon, le

27 AOÛT 2020

Le Directeur départemental des

à

MME LA PRESIDENTE
AGGLOMERATION DU
SAINT QUENTINOIS
58 BOULEVARD V HUGO
BP 80352
02108 SAINT QUENTIN



Objet : demande d'autorisation d'exploiter-Enquête publique

PJ : 1 dossier numérique

Je vous informe qu'une enquête publique se déroulera en mairies de CROIX-FONSOMME et FONTAINE-UTERTE du mardi 6 octobre au jeudi 5 novembre 2020 inclus sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de CROIX-FONSOMME ET FONTAINE-UTERTE, présentée par la société PARC EOLIEN DES SAULES.

L'enquête sera menée par Mme Marie-France CROHIN, commissaire enquêteur, selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique en date du 20 août 2020.

Le conseil communautaire est invité à donner son avis sur ce projet. Cet avis ne pourra être pris en considération que si les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A cet effet, vous trouverez, sous ce pli, l'ensemble du dossier destiné à l'information de votre conseil communautaire.

Il vous appartiendra de transmettre une copie de l'avis du conseil communautaire, à la Direction départementale des territoires – Service Environnement – Unité gestion des ICPE – 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON CEDEX, s'il est exprimé, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête publique (au plus tard le 20 novembre 2020).

Le dossier est consultable par toute personne intéressée en mairies de CROIX-FONSOMME et FONTAINE-UTERTE aux heures habituelles d'ouverture et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Directeur départemental des territoires : par délégation,
Le Responsable de l'Unité

Thierry BOSSUYT

Arrêté préfectoral n° IC/2020/ 126

ordonnant l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Croix-Fonsomme et Fontaine-Uterte présentée par la société PARC EOLIEN DES SAULES

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants et L.181-9 et suivants et R.181-36 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ;

VU la demande déposée le 20 juillet 2017, et complétée le 4 mars 2019 par la société PARC EOLIEN DES SAULES, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent dénommée Parc éolien des Saules sur le territoire des communes de Croix-Fonsomme et Fontaine-Uterte ;

VU l'étude d'impact et les pièces présentes dans le dossier ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées en date du 27 janvier 2020 établissant la recevabilité de la demande précitée ;

VU l'avis de l'autorité environnementale ;

VU la réponse de la société PARC EOLIEN DES SAULES à l'avis de l'autorité environnementale ;

VU l'ordonnance de Madame la présidente du tribunal administratif d'Amiens en date du 11 février 2020 portant désignation de Madame Marie-France CROHIN, attachée territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur ;

Considérant que l'installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent est visée par la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et relève de l'autorisation après enquête publique ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Aisne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – OBJET ET DURÉE DE L'ENQUÊTE

La société PARC EOLIEN DES SAULES demande l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc de 8 éoliennes et 2 postes de livraison et de construire les ouvrages de transport de l'électricité ainsi produite. Ce projet est situé sur le territoire des communes de Croix-Fonsomme et Fontaine-Uterte. Les éoliennes sont dotées d'une puissance unitaire de 2,5 à 3,6 MW et d'une hauteur totale de 149,4 à 150 mètres. Le parc est situé sur les parcelles cadastrales suivantes :

- Croix-Fonsomme : ZA23, ZA30, ZA 31, ZB03, ZB41, ZB42, ZB43, ZB44, ZB64 ;
- Fontaine-Uterte : ZB02, ZB14, ZB15, ZC01, ZC02, ZC03, ZI07, ZI08, ZI09, ZI10.

Il sera procédé à une enquête publique dans les communes de Croix-Fonsomme et Fontaine-Uterte sur ce projet. Cette enquête se déroulera **du mardi 6 octobre 2020 au jeudi 5 novembre 2020 inclus**.

Par décision motivée, le commissaire enquêteur peut, après information du préfet, prolonger l'enquête publique pour une durée maximale de 15 (quinze jours), notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation d'enquête.

Sa décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, par un affichage réalisé dans les communes concernées ainsi que, le cas échéant, par tout autre moyen approprié.

ARTICLE 2 – CONSULTATION DU DOSSIER ET PERMANENCES

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation d'exploiter, qui comporte notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, dans les mairies de Croix-Fonsomme et Fonsomme-Uterte aux heures habituelles d'ouverture.

Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Mardi 6 octobre 2020	09 H 00 – 12 H 00	mairie de Croix-Fonsomme
Samedi 17 octobre 2020	09 H 00 – 12 H 00	mairie de Fontaine-Uterte
Mercredi 21 octobre 2020	14 H 00 – 17 H 00	mairie de Croix-Fonsomme
Jeudi 29 octobre 2020	14 H 00 – 17 H 00	mairie de Fontaine-Uterte
Jeudi 5 novembre 2020	14 H 00 – 17 H 00	mairie de Croix-Fonsomme

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site internet de la préfecture (www.aisne.gouv.fr). Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé à la direction départementale des territoires – service environnement – unité ICPE, déchets – 50 boulevard de Lyon – 02010 LAON CEDEX sur prise de rendez-vous.

Conformément aux dispositions du décret 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19, les personnes qui souhaiteront participer à cette enquête publique devront respecter les mesures d'hygiène suivantes :

- autant que possible, attente hors du local de permanence si des personnes y sont présentes en plus du commissaire enquêteur,
- dans tous les cas respect d'une distanciation physique de un mètre entre les personnes venues participer à l'enquête publique et vis-à-vis du commissaire enquêteur,
- obligation de porter un masque de protection dans la salle de permanence et lors des entretiens avec le commissaire enquêteur,
- rédaction des observations avec un stylo personnel apporté à cet effet ; à défaut le commissaire enquêteur pourra prendre lui-même note des observations émises.

ARTICLE 3 – PUBLICITÉ ET AFFICHAGE

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute celle-ci, un avis au public, sera affiché en mairie, par les soins des maires, dans les communes de BEAUREVOIR, BOHAIN-EN-VERMANDOIS, BRANCOURT-LE-GRAND, CROIX-FONSOMME, ESSIGNY-LE-PETIT, ESTRÉES, ÉTAVES-ET-BOCQUIAUX, FIEULAIN, FONSOMME, FONTAINE-NOTRE-DAME, FONTAINE-UTERTE, FRESNOY-LE-GRAND, HOMBLIÈRES, JONCOURT, LEHAUCOURT, LESDINS, LEVERGIES, MAGNY-LA-FOSSE, MONTBREHAIN, MORCOURT, NAUROY, OMISSY, PREMONT, RAMICOURT, REMAUCOURT, SEBONCOURT et SEQUEHART, dont une partie du territoire est située à moins de six kilomètres du périmètre de l'exploitation envisagée.

Cet avis, qui devra être publié en caractères apparents, précisera notamment que l'intégralité du dossier qui contient en outre une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est consultable sur le site de la préfecture (www.aisne.gouv.fr). Il mentionnera également :

- l'objet de l'enquête ;
- la date d'ouverture de l'enquête, sa durée et ses modalités ;
- le nom et les qualités du commissaire enquêteur ;
- le ou les lieux, ainsi que les jours et heures, où le dossier pourra être consulté sur support papier et le registre accessible au public ;
- les lieux, jours et heures, où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations ; le cas échéant, la date et le lieu des réunions d'information et d'échange envisagées ;
- le lieu ainsi que les horaires d'accès où le dossier pourra être consulté sur un poste informatique ;
- l'identité du responsable de projet ou de l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées ;
- l'adresse postale et électronique où le public pourra transmettre ses observations et propositions pendant le délai d'enquête ;
- les coordonnées du maître d'ouvrage responsable du projet soumis à enquête.

Il y sera spécifié que la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus délivré par monsieur le préfet de l'Aisne.

Il mentionnera la durée et les lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées.

L'enquête sera annoncée quinze jours avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours qui suivent l'ouverture de l'enquête, par les soins du préfet et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. L'avis sera de plus publié sur le site internet de la préfecture (www.aisne.gouv.fr).

En outre, il sera affiché par le demandeur, de façon visible depuis la voie publique, sur des panneaux disposés sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande. L'avis devra être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

ARTICLE 4 – OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition dans les mairies de Croix-Fonsomme et Fontaine-Uterte aux jours et heures habituelles d'ouverture.

En outre, les observations et propositions écrites ou orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures fixés à l'article 2.

Le public pourra également les adresser au commissaire enquêteur, par lettre, à la mairie siège de Croix-Fonsomme, 18 rue principale, 02110 Croix-Fonsomme. Elles y sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, pendant la durée de l'enquête, le public pourra adresser au commissaire enquêteur ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr, en indiquant impérativement dans l'objet du mail « **enquête publique-observations-PARC EOLIEN DES SAULES** ». Les observations recueillies par voie électronique seront transmises au commissaire enquêteur, qui les tiendra à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Elles seront également mises en ligne sur le site internet de la préfecture.

Les observations et propositions du public doivent être consignées, reçues ou notifiées avant la clôture de l'enquête le 5 novembre 2020 à 17h00.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 5 – COMMUNICATION DE DOCUMENTS À LA DEMANDE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Lorsqu'il entend faire compléter le dossier par des documents utiles à la bonne information du public, le commissaire enquêteur en fait la demande au responsable du projet. Cette demande ne peut porter que sur des documents en la possession de ce dernier.

Les documents obtenus ou le refus motivé du responsable du projet sont versés au dossier tenu au siège de l'enquête et sur le site internet de la préfecture. Lorsque de tels documents sont ajoutés en cours d'enquête, un bordereau joint au dossier d'enquête mentionne la nature des pièces et la date à laquelle celles-ci ont été ajoutées au dossier d'enquête.

ARTICLE 6 – VISITE DES LIEUX

Lorsqu'il a l'intention de visiter les lieux concernés par le projet, à l'exception des lieux d'habitation, le commissaire enquêteur en informe au moins 48 heures à l'avance les propriétaires et les occupants concernés, en leur précisant la date et l'heure de la visite projetée. Lorsque ceux-ci n'ont pu être prévenus ou en cas d'opposition de leur part, le commissaire enquêteur en fait mention dans le rapport d'enquête.

ARTICLE 7 – AUDITION DE PERSONNES

Le commissaire enquêteur peut auditionner toute personne qui en fait la demande ou tout service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet. Le refus éventuel, motivé ou non, de demande d'information ou l'absence de réponse est mentionné par le commissaire enquêteur dans son rapport.

ARTICLE 8 – RÉUNION D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC

S'il estime que la nature, l'importance du projet ou les conditions de déroulement de l'enquête publique rendent nécessaire l'organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public, le commissaire enquêteur en informe le préfet ainsi que le responsable du projet en leur indiquant les modalités qu'il propose pour l'organisation de cette réunion.

Le commissaire enquêteur définit en concertation avec le préfet et le responsable du projet les modalités d'information préalable du public et du déroulement de cette réunion.

A l'issue de la réunion publique, un compte rendu est établi par le commissaire enquêteur et adressé dans les meilleurs délais au responsable du projet ainsi qu'au préfet. Ce compte rendu, ainsi que les observations éventuelles du responsable du projet sont annexées au rapport de fin d'enquête.

Aux fins d'établissement de ce compte rendu, le commissaire enquêteur peut procéder à l'enregistrement audio ou vidéo de la réunion d'information et d'échange avec le public. Le début et la fin de tout enregistrement doit être clairement notifié aux personnes présentes. Ces enregistrements sont transmis, exclusivement et sous sa responsabilité, par le commissaire enquêteur avec son rapport de fin d'enquête au préfet. Les frais afférents à l'organisation de la réunion sont à la charge du responsable du projet.

Dans l'hypothèse où le maître d'ouvrage du projet ou la personne publique responsable du plan ou programme refuserait de participer à une telle réunion ou de prendre en charge les frais liés à son

organisation, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête en fait mention dans son rapport.

ARTICLE 9 – CLÔTURE DE L'ENQUÊTE ET RAPPORT ET CONCLUSIONS

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. En cas de pluralité des lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire-enquêteur et clos par lui.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontre dans un délai de 8 (huit) jours le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales, qui sont consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de 8 (huit) jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet a 15 (quinze) jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consigne dans une présentation séparée ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Il transmet dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la clôture de l'enquête publique au préfet de l'Aisne, direction départementale des territoires – service environnement – unité I.C.P.E., déchets – 50 Boulevard de Lyon – 02010 LAON CEDEX – l'exemplaire du dossier d'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé à la demande du commissaire enquêteur par le préfet, après avis du responsable du projet.

Toute personne pourra prendre connaissance à la Direction départementale des territoires et dans les mairies de Croix-Fonsomme et de Fontaine-Uterte de la copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur où elle sera tenue à sa disposition pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces éléments sont rendus publics sur le site internet de la préfecture pour une durée d'un an.

Le préfet peut organiser, en présence du maître d'ouvrage, une réunion publique afin de répondre aux éventuelles réserves, recommandations ou conclusions défavorables du commissaire enquêteur. Elle est organisée dans un délai de deux mois après la clôture de l'enquête. Le commissaire enquêteur est informé de la tenue d'une telle réunion.

ARTICLE 10 – ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE ET SUSPENSION D'ENQUÊTE

Pendant l'enquête publique, si le responsable du projet estime nécessaire d'apporter à son projet des modifications substantielles, le préfet peut, après avoir entendu le commissaire enquêteur, suspendre

l'enquête publique pendant une durée maximale de 6 (six) mois. Cette possibilité ne peut être utilisée qu'une seule fois.

À l'expiration du délai fixé, et après que le public a été informé des modifications apportées dans les conditions prévues à l'article 3 du présent arrêté, l'enquête est prolongée pour une durée d'au moins trente jours.

Au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le responsable du projet peut, s'il estime souhaitable d'apporter à celui-ci des changements qui en modifient l'économie générale, demander au préfet d'ouvrir une enquête complémentaire d'une durée de quinze jours portant sur les avantages et inconvénients des modifications pour le projet et l'environnement. L'enquête complémentaire est ouverte dans les mêmes conditions que l'enquête initiale. Le point de départ du délai pour prendre la décision après clôture de l'enquête publique est alors reporté à la date de clôture de la seconde enquête.

ARTICLE 11 – INFORMATION ET DÉCISION

Le préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions ou un arrêté de refus.

Cet arrêté vaudra décision :

- sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement..

Des informations peuvent être demandées auprès de la société PARC EOLIEN DES SAULES, 188 rue Maurice Béjart, CS 57392, 34184 Montpellier cedex4, ou à la Direction départementale des territoires, Service Environnement, Unité gestion des I.C.P.E., Déchets, 50 boulevard de Lyon 02011 LAON cedex.

ARTICLE 12 – DÉLIBÉRATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Les conseils municipaux des communes ainsi que les autres collectivités territoriales ainsi que leurs groupements intéressés seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation, dès le début de la phase d'enquête publique. Toutefois, ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 13 – DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Madame Marie-France CROHIN, attachée territoriale, en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête sur le projet indiqué ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-4 du code de l'environnement, en cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonne l'interruption de l'enquête, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise de l'enquête. Le public est informé de ces décisions.

Le commissaire enquêteur remplaçant exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

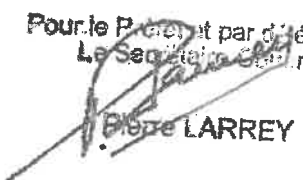
ARTICLE 14 – EXÉCUTION

Le secrétaire général de la Préfecture, le directeur départemental des territoires, la sous-préfète de Saint-Quentin, les maires des communes de BEAUREVOIR, BOHAIN-EN-VERMANDOIS, BRANCOURT-LE-GRAND, CROIX-FONSOMME, ESSIGNY-LE-PETIT, ESTRÉES, ÉTAVES-ET-BOCQUIAUX, FIEULAIN, FONSOMME, FONTAINE-NOTRE-DAME, FONTAINE-UTERTE, FRESNOY-LE-GRAND, HOMBLIÈRES, JONCOURT, LEHAUCOURT, LESDINS, LEVERGIES, MAGNY-LA-FOSSE, MONTBREHAIN, MORCOURT, NAUROY, OMISSY, PREMONT, RAMICOURT, REMAUCOURT, SEBONCOURT et SEQUEHART, ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au président du tribunal administratif d'Amiens, au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à l'inspecteur des installations classées ainsi qu'au responsable du projet.

À Laon, le

27 01 2020

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Pierre LARREY

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT
Direction de la circulation
aérienne militaire

Villacoublay, le 18 SEP. 2017
N° 122933/ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Pierre Reutter
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Aisne

- OBJET** : construction et exploitation d'un parc éolien dans le département de l'Aisne (02).
- RÉFÉRENCES** :
- a) votre lettre du 21 juillet 2017 (Réf. AEU_PARC EOLIEN DES SAULES) ;
 - b) code de l'aviation civile notamment son article R.244-1 ;
 - c) code de l'environnement notamment son article R.181-32 ;
 - d) décret du 24 juillet 2017 portant délégation de signature¹ ;
 - e) arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement², modifié ;
 - f) arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques³, modifié ;
 - g) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation⁴.

Monsieur le directeur,

Par lettre de référence a), vous sollicitez l'autorisation du ministère des armées dans le cadre de la procédure « autorisation environnementale » pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant 08 aérogénérateurs d'une hauteur maximale hors tout, pale haute à la verticale, de 150 mètres sur le territoire des communes de Croix-Fonsomme et Fontaine-Uterte (02).

¹ NOR ARMD1721092D

² NOR DEVF1119348A

³ NOR DEVA0917931A

⁴ NOR EQUA9000474A

Après consultation des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que ce projet n'est pas de nature à remettre en cause leurs missions.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer qu'au titre de l'article R.244-1 du code de l'aviation civile je donne mon autorisation à sa réalisation sous réserve que chaque éolienne soit équipée de balisages diurne et nocturne, en application de l'arrêté de référence g), conformément aux spécifications de l'arrêté de référence f).

Par ailleurs, je donne mon autorisation à son exploitation conformément aux dispositions de l'arrêté de référence e).

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir tenir informé le commandement de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile de la décision préfectorale.

Dans l'hypothèse d'une acceptation du projet et afin de procéder à l'inscription de ces obstacles sur les publications d'information aéronautique, je vous prie d'informer le porteur qu'il devra faire connaître à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile ainsi qu'à la délégation régionale Picardie de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord située à Beauvais (60) :

- les différentes étapes conduisant à la mise en service opérationnel du parc éolien (déclaration d'ouverture et de fin de chantier) ;
- pour chacune des éoliennes : les positions géographiques exactes en coordonnées WGS 84 (degrés, minutes, secondes), l'altitude NGF⁵ du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout (pales comprises).

Enfin, je vous prie d'attirer son attention sur le fait que se soustraire à ces obligations engagerait sa responsabilité pénale en cas de collision avec un aéronef.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la ministre des armées et par délégation,
le général de brigade aérienne Pierre Reutter,
directeur de la circulation aérienne militaire.

⁵ NGF : nivellement géographique de la France ; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le 10/04/2019

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
SNIA-Nord
Unité gestion domaniale

Le chef du département SNIA-Nord

à

Guichet unique urbanisme
Servitudes aéronautiques

DDT02
Service environnement/ICPE, déchets

Nos réf. : N° 2019-162-T63490a97
Vos réf. : AEU-02-2017-14
Affaire suivie par : Guillaume TERRIER
snia-urba-nord-bj@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 01.44.64.32.28 - Fax : 01.44.64.32.30

A l'attention de Mme Manuela ARRIBAS
Courriel : manuela.arribas@equipement-
agriculture.gouv.fr
ddt-env-icpe@aisne.gouv.fr

Objet : Autorisation environnementale unique- Parc éolien des Saules (02).

Par courriel daté du 12 mars 2019, vous nous avez adressé pour avis, une demande d'autorisation environnementale déposée par la société VALECO pour la construction d'un parc éolien constitué de huit aérogénérateurs d'une hauteur maximale de 150 m correspondant à une altitude maximale de 289 m NGF, sur les communes de Fontaine-Uterte et Croix-Fonsomme.

Au vu des éléments du dossier de demande, ce projet se situe en dehors des zones concernées par des servitudes aéronautiques et radioélectriques associées à des installations de l'aviation civile et ne sera pas gênant au regard des procédures de circulation aérienne publiées.

En l'état, il ne perturbe pas le fonctionnement des radars et les systèmes d'aide à la navigation aérienne (VOR).

En application de l'arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation, le demandeur devra prévoir un balisage diurne et nocturne conforme aux prescriptions de l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

Par ailleurs, conformément à la circulaire du 12 janvier 2012 « relative à l'instruction des projets éoliens par les services de l'Aviation Civile », je vous serais reconnaissant de bien vouloir me transmettre directement la copie des documents suivants, lorsqu'ils seront signés :

P.J. : Formulaires de déclaration de montage et de panne de balisage.
Copie : DSAC N PICARDIE

- Décision d'accord ou de refus de l'autorisation environnementale,
- Déclaration d'ouverture du chantier,
- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux,
- Toute information sur une éventuelle contestation de cette conformité.

Enfin, pour la mise à jour de la documentation aéronautique, un mois avant le début des travaux, le demandeur devra impérativement transmettre au SNIA Nord - Guichet unique urbanisme (voir adresse au bas de la première page de ce courrier) le formulaire de déclaration de montage d'un parc éolien, ci-joint, dûment rempli.

Toute panne de balisage devra également être signalée à la DGAC (voir formulaire ci-joint).

Le non-respect, par le demandeur, de l'une de ces obligations entraînera sa responsabilité pénale au moindre manquement.

Sous réserve de la stricte observation de ces obligations, je donne mon autorisation à la réalisation de ce projet ; elle vaut accord du ministre chargé de l'aviation civile, au titre de l'article R.244-1 du code de l'aviation civile.

Je précise qu'une augmentation même légère de la hauteur des éoliennes pourrait avoir des conséquences notoires sur la sécurité de la navigation aérienne. En conséquence, toute modification du projet devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de la DGAC.

Le chef du SNIA Nord
ROMAN KERNEUR



Arnaud CORVAISIER
Directeur Général par Intérim

à

Réf: N°ARS I-19-066 - Service Régional d'Evaluation des
Risques Sanitaires Sous-Direction Santé Environnementale
Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé
Environnementale-JP

Affaire suivie par Janique PARINGAUX
Téléphone : 03.62.72.88.34
Télécopie : 03.62.72.88.19.
ars-hdf-srers@ars.sante.fr

Monsieur le Préfet de l'Aisne
Direction départementale des Territoires
Service environnement/ICPE, Déchets
50 boulevard de Lyon
02011 LAON Cédex

Lille le, 29/04/2019

Objet : Projet éolien des Saules sur les communes de Fontaine Utérte et de Croix Fonsomme dans l'Oise

Par saisine du 8 mars 2019, vous avez sollicité ma contribution à l'élaboration de l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet du parc éolien des Saules sur les communes de Fontaine Utérte et de Croix Fonsomme sur.

Le dossier appelle de la part de mes services les remarques suivantes:

- Le site d'implantation des éoliennes est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine et ne nécessitera donc pas la nomination d'un hydrogéologue agréé.
- Le projet porte sur l'installation de 8 éoliennes de types Gamesa G114 à 2,5 MW, Nordex N117 à 3,6 MW, Vestas V117 à 3.6 MW et de deux points de livraison.
- L'étude acoustique a été réalisée d'après l'arrêté ministériel du 26 août 2011 et la norme NF 31-114.
- Une étude d'impact acoustique devra être réalisée dans un délai de six mois après la réception du parc afin de vérifier le fonctionnement optimisé proposé par le porteur de projet.

Ce projet est proche d'un autre parc éolien, une étude acoustique définitive regroupant les deux parcs devra être faite afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'impact sonore sur le voisinage.

Pour le Directeur Général par intérim de l'ARS
et par délégation,
Le Responsable du Service Régional
d'Evaluation des Risques Sanitaires

Christophe HEYMAN

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE -
Présentation du bilan
annuel 2019 de la Société
Isle Aventure.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 76

Nombre de Conseillers
votants : 75

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

L'Agglomération du Saint-Quentinoise a souhaité développer et diversifier l'offre d'animations au sein du parc d'Isle et créer un parcours acrobatique en hauteur.

Par une délibération en date du 21 septembre 2018, le conseil communautaire a adopté le principe d'une concession pour cette exploitation.

Cette animation (8 parcours avec plusieurs niveaux de difficulté) est exploitée aux risques et périls du délégataire, Isle Aventure.

La délégation est applicable et a pris effet en avril 2019. Elle est établie pour une durée de 8 ans, soit jusque fin mars 2027.

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est présenté au conseil le bilan annuel 2019 de la société Isle Aventure, joint en annexe.

La Commission d'évaluation des politiques publiques et des services aux usagers ainsi que la Commission consultative des services publics locaux ont été consultées.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le bilan de la saison 2019, produit par la Société Isle Aventure, délégataire de service public, en charge de l'exploitation du parcours acrobatique en hauteur du parc d'Isle.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 voix contre et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Julien CALON ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Tony MARANDIN, Olivier TOURNAY

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50796-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Isle Aventure

18 Bld Léon Blum

02100 Saint Quentin

Rapport d'activité Saison 2019

1. Préambule:

L'agglomération du Saint-Quentinois a accordé à notre société Isle Aventure (IA) l'exploitation provisoire du parcours aventure à partir du 01 avril 2019 pour une durée de 8 ans soit jusqu'au 31 mars 2027. Cette exploitation est régie sous forme de concession.

Notre exercice comptable a été réalisé du 15/01/2019 au 31/03/2020. Le 15/01/2019 étant la date de création de notre entreprise.

2. Les faits marquants saison 2019:

1.1.1. Création des parcours :

La ligne de vie est de type « LV continue » afin d'écarter les risques de chute.

Le constructeur choisi est COUDOU.

Les parcours sont réalisés selon les recommandations et fiche technique de COUDOU.



Le parc est constitué de 8 parcours et de 110 ateliers.



- 2 parcours **vert très facile** pour les enfants : à partir de 6 ans et 1 m minimum jusque 1.45m (Filous & Suricate),
- 1 parcours **vert très facile** adulte accès à partir de 1.3 m (Initiation),
- 2 parcours **bleu facile** adulte accès à partir de 1.3m (Evasion & Jungle),
- 2 parcours **rouge difficile** adulte accès à partir de 1.45m (Grand défi & Explorateur),
- 1 parcours **noir très difficile** adulte accès à partir de 1.45m et 16 ans ou accompagné d'un adulte et avis d'opérateur (Expert).

En plus des parcours, nous avons à disposition 4 zones de briefing pour communiquer les consignes aux clients et faire ainsi le parcours test avant que le client s'engage sur les installations.



1.1.2. Lancement de l'activité et bilan de l'activité :

L'ouverture pour les clients était le 03 avril 2019.

Notre site se réfère principalement aux normes en vigueur, le retour d'expérience des autres parcs ainsi que les conseils du contrôleur technique. Nous avons également adhéré au SLA (Syndicat des Loisirs actifs).

Les parcours sont conçus de façon à respecter la norme NF EN 15567-1 au niveau de la construction ainsi que la norme NF EN 15567-2 pour son exploitation.

Notre offre : des Pass sont attribués en fonction de la taille et de l'âge et donnent accès aux différents parcours.



ISLE AVENTURE

8 parcours

Saut de tarzan

Parc de parcours acrobatiques en hauteur dès l'âge de 6 ans dans le Parc d'Isle

le parc d'isle

Pour les particuliers

En famille, entre amis, anniversaires, enterrements de vie de jeune fille/vie de garçon.

- Pas de limite de temps
- **Réservation sur site internet uniquement : www.isle-aventure.fr**
Il est vivement conseillé de réserver
- Paiement dans le Parc le jour J
- Jours et horaires ouverture : consulter notre site internet

Pour les groupes scolaires, centres aérés...

- Tarif sur devis
- Réservation auprès de Isle Aventure : contact@isle-aventure.fr

Entreprises

- Nous contacter pour l'organisation de vos séminaires et de vos activités team-building : contact@isle-aventure.fr
- Offre spéciale billetterie CE : nous consulter.

À chacun son PASS
TARIF INDIVIDUEL PARTICULIERS
(TARIF GROUPES SUR DEVIS UNIQUEMENT)

	12€	15€	17€	19€
	PASS JUNIOR 1	PASS JUNIOR 2	PASS ADO	PASS ADULTE
	+ 04 = 6 ans Entre 1m et 1,30m	Entre 1,30m et 1,45m	+ 18 ans Supérieur ou égal à 1,45m	+ 18 ans ou +
PARCOURS				
FILOUS	●	●		
SURICATE	●	●		
INITIATION		●	●	●
EVASION		●	●	●
JUNGLE		●	●	●
EXPLORATEUR			●	●
GRAND DEFI			●	●
EXTREME			●	●
			+ 16 ans ou accompagné d'un adulte et sur avis opérateur	

● Très facile
● Facile
● Difficile
● Très difficile



www.isle-aventure.fr



ISLE AVENTURE dans le Parc d'Isle
Avenue Léo Lagrange - 02100 Saint Quentin
Contactez nous : 06 02 02 08 10



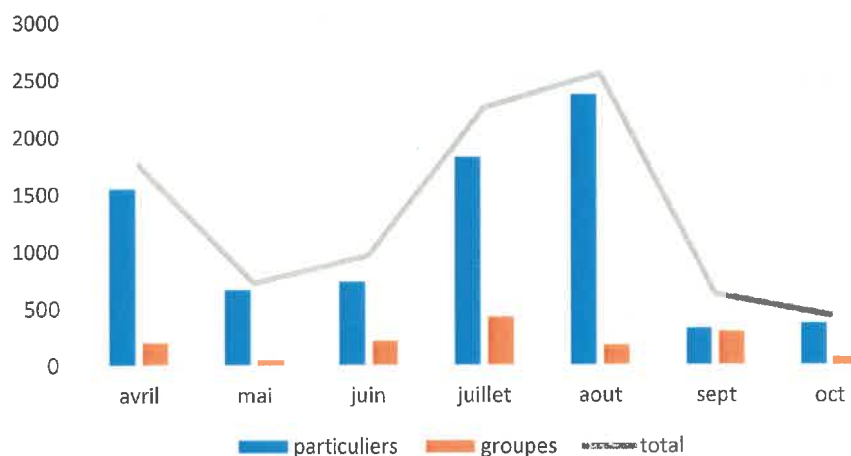
Ne pas jeter sur la voie publique.

SAS ISLE AVENTURE - 18 boulevard Léon Blum - 02100 Saint Quentin
 SIRET (RCS Saint-Quentin) : 847 752 896 - APE 9329Z - Capital Social : 1.000€.
 Imprimé par nos soins : Youkouk 197 Rue du Grand Sainghin, 59262 Sainghin-en-Mélantois.

Répartition des entrées durant la saison :**entrées**

	<i>avril</i>	<i>mai</i>	<i>juin</i>	<i>juillet</i>	<i>aout</i>	<i>sept</i>	<i>oct</i>	
<i>particuliers</i>	1555	671	744	1835	2381	329	370	7885
<i>groupes</i>	207	52	223	430	182	301	74	1469
<i>total</i>	1762	723	967	2265	2563	630	444	9354

Entrées saison 2019



Le nombre de pratiquants est inférieur de 700 personnes par rapport au BP.

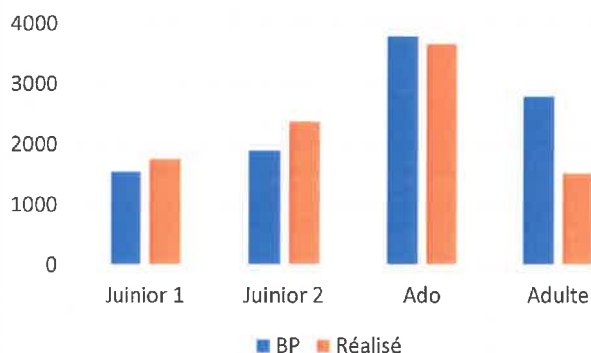
Cela est principalement dû au manque de communication et démarche commerciale durant l'hiver 2019.

De plus, les écoles publiques ont pour consigne de ne pas répondre aux sollicitations des prestataires « non validés » par les Inspections Académiques. Quant aux Centres Aérés, ils n'avaient pas intégré ce budget accrobranche et s'attendaient à la gratuité. Il est impératif que le segment « groupes » (= Ecoles, Centres aérés, Centres d'accueil) soit en très nette croissance en saison 2020 afin de passer en positif. Cela est déjà très compromis à la suite de la pandémie COVID19.

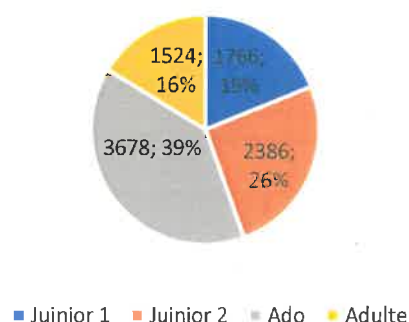
Répartition des entrées par catégorie :répartition des
catégories

	BP	Réalisé	écart
Juinior 1	1550	1766	216
Juinior 2	1900	2386	486
Ado	3800	3678	-122
Adulte	2800	1524	-1276
	10050	9354	

Répartition des catégories



Titre du graphique



Nous pouvons observer un manque de participation des adultes principalement sur le segment des particuliers. Le parc d'Isle a pour le moment une étiquette activité "enfants/ado".

Durant cette première saison, nous avons été malheureusement contraints de refuser de nombreux jeunes clients dont l'âge était inférieur à 6 ans, ce qui s'est avéré source de frustrations pour les familles concernées. Par ailleurs, ce point faible a généré une perte de clientèle puisque certaines familles composées d'enfants dont l'âge était inférieur et supérieur à 6 ans, ont préféré s'abstenir de toute activité à Isle Aventure faute pour Isle Aventure de pouvoir accueillir la famille dans son intégralité.

Nous restons intimement convaincus qu'il y a un manque sur ce segment malgré la présence des jeux mis à disposition.

La répartition géographique de nos clients :**Les particuliers :**

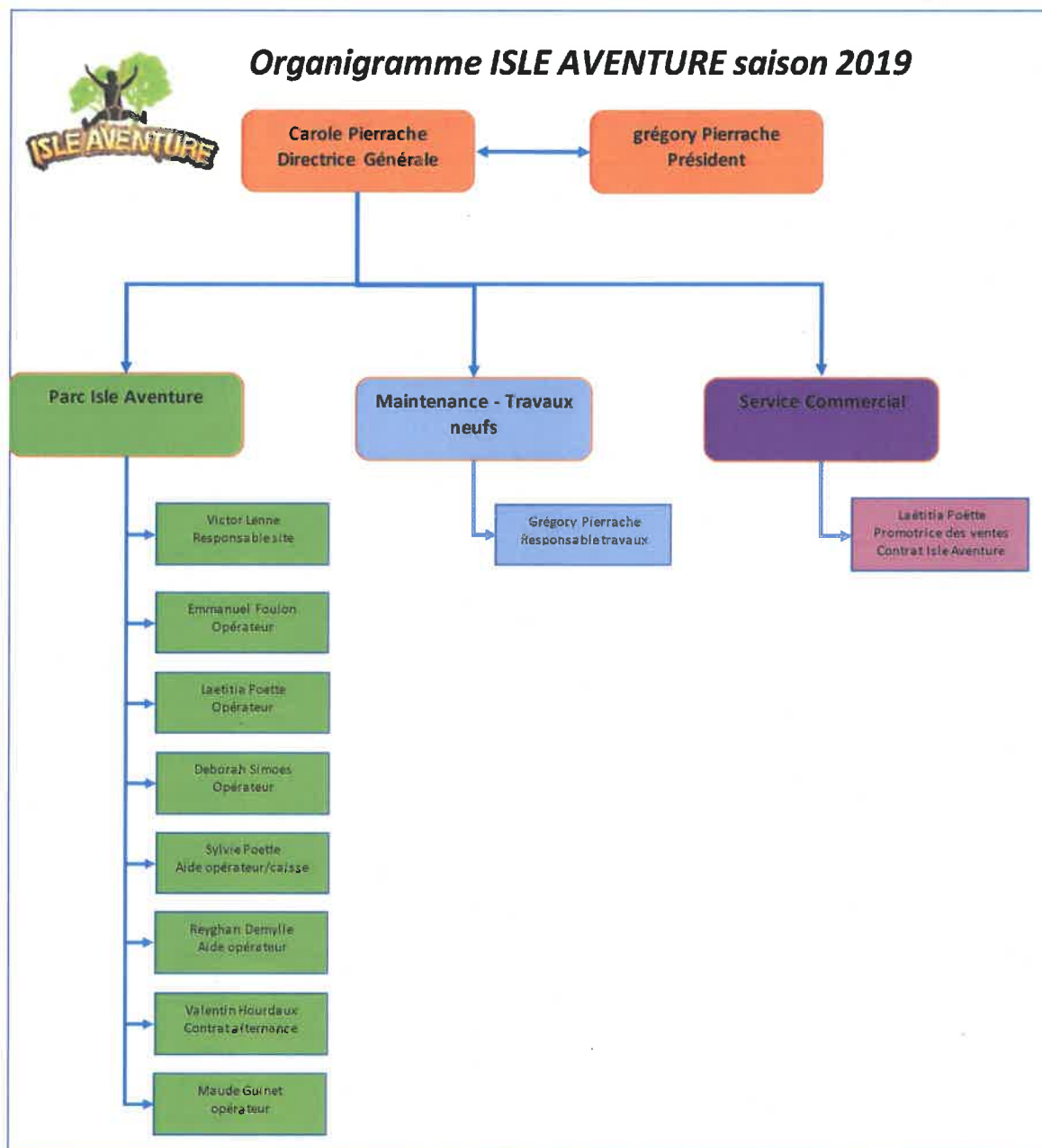
Il est difficile de d'effectuer une répartition n'ayant pas d'indicateur mesurable.

Toutefois, sur cette saison 2019, nous ressentons une clientèle de proximité, principalement Saint-Quentinoise.

Les groupes :

Association Multicité	associations	Saint-Quentin
AIDEQ	associations	Saint-Quentin
Association Enfance Loisirs	associations	Vendhuile
CE LU	CE	Jussy
COS DE LA VILLE DE SAINT QUENTIN	CE	Saint-Quentin
CSE MBK	CE	Rouvroy
CSE ALKOR	CE	Entin
CE AUCHAN	CE	Viry Noureuil
AMICALE CH SAINT QUENTIN	CE	Dallon
MAIRIE DE DALLON	CE	
Mairie de Tergnier	centres aérés	Tergnier
Mairie de Gauchy	centres aérés	Gauchy
VILLE DE SAINT QUENTIN	centres aérés	Saint-Quentin
Communauté d'Agglomération du Saint Quintinois	centres aérés	Saint-Quentin
Centre Social Saint-Martin	centres aérés	Saint-Quentin
VILLE DE LAON	centres aérés	Laon
IFAC NORD	centres aérés	Cambrai
ACCUEIL DE LOISIRS D'AUTREVILLE	centres aérés	Autreville
FAMILLES RURALES AULNOIS SOUS LAON	centres aérés	Aulnois sous Laon
MAIRIE DE MONTESCOURT LIZEROLLES	centres aérés	Lizerolles
SAINT QUENTIN HANDBALL	clubs sportifs	Saint-Quentin
Coopérative Scolaire Ecole Les Torrents	ecoles	Bohain
Association Sportive Collège Jacques Prévert	ecoles	Flavy le Martel
Association Sportive Collège Paul Eluard	ecoles	Gauchy
Collège Louis Pasteur	ecoles	Noyon
ECOLE IMMACULEE CONCEPTION	ecoles	Tergnier
Association Sportive Collège et Lycée La Ramée	ecoles	Saint-Quentin
COLLEGE SAINT JEAN ET LA CROIX	ecoles	Saint-Quentin
Collège Sainte Colette	ecoles	Chauny
LYCEE PUBLIC DE CHAUNY	ecoles	Chauny
COLLEGE MARTHE LEFEVRE	ecoles	Saint-Quentin
ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT ANTOINE SAINTE SOPHIE	ecoles	Bohain
ITEP DE PERONNE ADSEA 80	IME	Peronne
Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois	organisateurs de sorties	Saint-Quentin

3. Organisation et personnel :



IA a nommé pour 2019 un responsable de site qui était opérateur et responsable de jour chez Cit Loisirs. L'avantage était de bénéficier de son expérience de 2 ans. Par ailleurs IA s'est efforcée également de recruter le personnel en local, en phase de recherche de travail ou réinsertion pour la majorité.

NB : Pour la saison 2020, IA va se restructurer et changera l'organisation du parc qui a été testée et validée en fin de saison en supprimant une personne en période de basse saison. Avec cette nouvelle réorganisation, le nombre d'heure sera ainsi diminué.

L'ensemble du personnel a suivi une formation à son poste ainsi qu'un accueil sécurité.

De plus :

- 4 personnes déjà avec le diplôme de CQP OPAH (diplôme opérateur),
- IA a organisé et financé la formation de 4 nouveaux CQP OPAH comprenant la formation PS1,
- 1 Personne qualifiée « travaux en hauteur »,
- 1 Personne qualifiée « contrôle des EPI ».

4. Matériel d'exploitation :

Afin d'assurer une prestation de qualité et en toute sécurité, IA a investi du matériel pour les clients :

- Des casques (qui ne sont pas obligatoires pour l'activité),
- Des gants (qui ne sont pas obligatoires pour l'activité),
- Des harnais avec longe et mousqueton,
- Des bracelets pour l'identification des PASS,
- Une golfette et un vélo pour assurer la surveillance et rapidité d'intervention,
- Etc.



Également pour les opérateurs :

- Des harnais opérateur, matériel cordiste et matériel de secours,
- Une tenue (tee-shirt, veste, chaussures),
- Une tenue de travail (EPI : gants, casque, veste, pantalon, veste chaude, chaussures de sécurité...).



Matériel divers :

- Caisse enregistreuse,
- Différentes armoires et étagères,
- Matériel informatique avec imprimante,
- Téléphone portable,
- Tout un ensemble d'outillage pour assurer la maintenance,
- Mise à disposition du parc via Cit Loisirs d'un véhicule type Kangoo,
- Mise à disposition d'un véhicule via Cit Loisirs d'un véhicule utilitaire pour la direction,
- Réfrigérateur pour la vente de boisson aux clients,
- Aménagement des containers pour rangement des harnais ainsi que tout le matériel,
- Stock matériel minimum pour assurer la maintenance,
- Echelle,
- Table, chaises,
- Etc.





5. Bilan financier :

CA saison 2019

	<i>BP</i>	<i>Réel</i>	<i>ecart</i>
<i>Particuliers</i>	86940	112862	25922
<i>groupes</i>	54405	21994	-32411
<i>snack</i>	1500	9038	7538
	142845	143894	1049

En ce qui concerne le bilan financier, IA est au 31 mars 2020 en déficit de 23000€.

Ce déficit s'explique principalement par :

- Nécessité d'investissement divers et qui ne sera plus imputé sur 2020,
- Nécessité d'exploiter avec une personne supplémentaire étant donné la complexité de l'étendue du parc et d'en assurer sa surveillance,
- Nous avons subi une météo très défavorable durant le mois de mai jusque mi-juin qui a occasionné une perte de CA d'environ 15k€,
- Manque de communication et action commerciale
- Le manque de groupe, déjà exposé au point 1.1.2.

Compte Prévisionnel d'exploitation

	BP année 2019	Réel
I/ RECETTES	142 845,00	143 894,00
produits parcours en hauteur	141 345,00	134 856,00
produits snack	1 500,00	9 038,00
II/ DEPENSES	157 000,00	167 326,00
Masse salariale	93 050,00	98 586,00
Indemnités primes	4 500,00	4 688,00
Eau Electricité	500,00	0,00
Assurance	2 500,00	2 058,00
Formation	3 500,00	662,00
Contrôle phyto et technique	4 000,00	3 500,00
Marketing	8 000,00	3 539,00
Frais de route	5 000,00	2 411,00
Frais de véhicule et amortissement	5 000,00	5 108,00
Taxe CFE	1 500,00	exonéré
Matières premières snack	750,00	5 102,00
Frais comptable	3 500,00	3 265,00
Maintenance	2 000,00	2 000,00
Concession parc	3 200,00	3 200,00
Divers (caisse, réservation,...)	10 000,00	24 079,00
Investissement Isle Aventure	10 000,00	9 128,00
résultat	-14 155,00	-23 432,00
Taux de marge	-0,099093423	-0,162842092

6. Plan d'action :

Le plan d'action a été exposé lors des réunions du 10 janvier 2020 ainsi que du 09 mars 2020 lors de réunions entre IA et la CASQ dont les axes principaux sont :

- IA se rapproche de l'académie au travers des circonscriptions afin d'initier une démarche « d'accréditation ». Également inviter le conseiller pédagogique à venir faire une visite des installations : attendre retour actions de la CASQ pour mettre IA en contact avec les personnes les plus pertinentes.
- Le responsable du parc d'Isle va rappeler à son équipe de bien communiquer sur l'accrobranche lorsque les groupes réalisent une demande auprès du parc.
- La CASQ ainsi que le parc, communiqueront via les réseaux sociaux et autres, avant ouverture jusque minimum juin, voire fin de saison afin de promouvoir le délégataire : partage des publications FB de IA, LinkedIn etc.

- IA a lancé dès l'hiver 2020 une action commerciale sur les différents segments. Un accent est donné sur le tourisme d'affaires et sur les groupes (Mairie + Ecoles).
- A ce jour, les structures d'accueil pour le tourisme d'affaires sont un élément bloquant, il manque de grandes salles ainsi qu'une zone repas. IA cherche une solution.
- IA a besoin d'un réseau internet pour son système de caisse. Pour le moment, il n'y a pas de liaison entre la gare et le parc. IA louera une box 4G pour le moment.
- Limitation des dépenses sur les frais de déplacement et d'hébergement.

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°2 - Budget
principal.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEECZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

Mme Djamila MALLIARD.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

La Présidente explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET PRINCIPAL			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		Ch 011 - Charges à caractère général	+70 000,00
		Ch 012 - Charges de personnel	-220 000,00
		Ch 65 - Autres charges de gestion	-188 250,00
		Ch 023 - Virement de section	+338 250,00
	+0,00		+0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+70 064 504,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 13 - Subventions d'investissement	+84 283,00	Ch 20 - Immobilisations incorporelles	-395 513,00
Ch 10 - Dotation, fonds divers et réserves	+400 000,00	Ch 204 - Subventions d'équipements versées	-360 041,00
Ch 021 - Virement de section	+338 250,00	Ch 21 - Immobilisations corporelles	-195 350,00
Ch 041 - Opérations patrimoniales	+400 000,00	Ch 23 - Immobilisations en cours	+1 773 437,00
		Ch 041 - Opérations patrimoniales	+400 000,00
	+1 222 533,00		+1 222 533,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+35 639 179,79

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter la décision modificative n°2 ;

2°) de charger la Présidente des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 voix contre et 3 absentions adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50771-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

N° SIRET : 200 071 892 00067

POSTE COMPTABLE : TRÉSORERIE DE SAINT-QUENTIN

M. 14

Décision modificative 2

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNÉE 2020

SOMMAIRE

Pages

I. Informations générales

Modalités de vote du budget	1
-----------------------------	---

II. Présentation générale du budget

A1 – Vue d’ensemble – Sections	2
A2 – Vue d’ensemble – Section de Fonctionnement – Chapitres	3
A3 – Vue d’ensemble – Sections d’Investissement – Chapitres	5
B1 – Balance générale du budget – Dépenses	7
B2 – Balance générale du budget – Recettes	8

III. Vote du budget

A1 – Section de Fonctionnement – Détail des dépenses – Articles	9
A2 – Section de Fonctionnement – Détail des recettes – Articles	12
B1 – Section d’Investissement – Détail des dépenses – Articles	14
B2 – Section d’Investissement – Détail des recettes – Articles	17

IV. Annexes

A.Engagement hors bilan

B2.1 – Situation des autorisations de programme et crédits de paiement

19

B. Autres éléments d'informations

Signatures

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I - L'Assemblée délibérante a voté la présente décision modificative par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3
 - sans vote formel sur chacun des chapitres

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, la décision modificative est réputée votée par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		
	+	+	+
R E E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)			

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 222 533,00	1 222 533,00
	+	+	+
R E E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 222 533,00	1 222 533,00

TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 222 533,00	1 222 533,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 231 1 - 1 du C.O.R.C.)

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	8 661 291,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 699 910,00		-220 000,00	-220 000,00	-220 000,00
014	Atténuations de produits	14 353 021,00				
65	Autres charges de gestion courante	19 359 207,00		-188 250,00	-188 250,00	-188 250,00
656	Frais de fonct. des groupes d'étus					
	Total des dépenses de gestion courante	64 073 429,00		-338 250,00	-338 250,00	-338 250,00
66	Charges financières	925 987,00				
67	Charges exceptionnelles	131 880,00				
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues	150 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	65 281 296,00		-338 250,00	-338 250,00	-338 250,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	528 208,00		338 250,00	338 250,00	338 250,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	4 255 000,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 783 208,00		338 250,00	338 250,00	338 250,00
	TOTAL	70 064 504,00				
						+

	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	55 000,00				
70	Produits des services, du domaine et ventes...	5 262 456,00				
73	Impôts et taxes	48 240 880,00				
74	Dotations et participations	13 597 725,00				
75	Autres produits de gestion courante	1 712 585,00				
	Total des recettes de gestion courante	68 868 646,00				
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	70 000,00				
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	68 938 646,00				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	403 599,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	403 599,00				
	TOTAL	69 342 245,00				

+

	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)
--	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
Pour information	

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU	338 250,00
PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	

(1) cf. p.4 IB - Modalités de vote
(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime pour les provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.
(7) En dépenses, le chapitre 22 les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé quelle ou qu'il crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A5)
(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF			II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES			A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	1 704 162,60		-395 513,00	-395 513,00	-395 513,00
204	Subventions d'équipements versées	2 765 224,00		-360 041,00	-360 041,00	-360 041,00
21	Immobilisations corporelles	8 939 178,36		-195 350,00	-195 350,00	-195 350,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	9 949 932,83		1 773 437,00	1 773 437,00	1 773 437,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	23 358 497,79		822 533,00	822 533,00	822 533,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement	113 000,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	5 941 706,00				
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	6 054 706,00				
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	29 413 203,79		822 533,00	822 533,00	822 533,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	403 599,00				
041	Opérations patrimoniales (5)	200 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	603 599,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
	TOTAL	30 016 802,79		1 222 533,00	1 222 533,00	1 222 533,00
+						
			D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)			
=						
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			
			1 222 533,00			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement	8 107 145,20		84 283,00	84 283,00	84 283,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 202 030,59				
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	21 309 175,79		84 283,00	84 283,00	84 283,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 086 890,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	1 641 373,00				
138	Autres subventions d'investissement non transf.					
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	396 000,00				
	Total des recettes financières	8 124 263,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
45...2	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	29 433 438,79		484 283,00	484 283,00	484 283,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	528 208,00		338 250,00	338 250,00	338 250,00
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections (5)	4 255 000,00				
041	Opérations patrimoniales (5)	200 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 983 208,00		738 250,00	738 250,00	738 250,00
	TOTAL	34 416 646,79		1 222 533,00	1 222 533,00	1 222 533,00
+						
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						
1 222 533,00						

Pour information	
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE DE FONCTIONNEMENT (11)	338 250,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédant des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF

B1

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	70 000,00		70 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-220 000,00		-220 000,00
014	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courante	-188 250,00		-188 250,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues		338 250,00	338 250,00
023	Prélevement à la section d'investissement	-338 250,00	338 250,00	
Dépenses de fonctionnement - Total				
		D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation	(8)		
Total des opérations d'équipement				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	-395 513,00		-395 513,00
204	Subventions d'équipement versées	-360 041,00		-360 041,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-195 350,00	400 000,00	204 650,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières	1 773 437,00		1 773 437,00
28	Amortissements des immobilisations (reprise)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)			
3..	Stocks			
020	Dépenses imputées	822 533,00	400 000,00	1 222 533,00
Dépenses d'investissement - Total				
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Subventions, commandes d'agglomération et commandes urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

2 - RECETTES

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes de fonctionnement - Total				
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		+
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		=
				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			400 000,00
13	Subventions d'investissement	400 000,00		84 283,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>	84 283,00		
16	Enprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectation	(8)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.		400 000,00	400 000,00
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
3..	Stocks		338 250,00	338 250,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	484 283,00	738 250,00	1 222 533,00
Recettes d'investissement - Total				
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		+
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		=
		AFFECTATION AU COMPTE 1068		0,00
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 222 533,00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communaute(4)
011	Charges à caractère général (5)	8 561 291,00	70 000,00	70 000,00
60222	PRODUITS D'ENTRETIEN	27 000,00		
6037	VARIATION DES STOCKS DE MARCHANDISES	8 000,00		
6042	ACHATS PRESTATIONS SERVICES(AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	41 350,00		
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	326 250,00		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	430 500,00		
60613	CHAUFFAGE URBAIN	248 700,00		
60621	COMBUSTIBLES	40 028,00		
60622	CARBURANTS	7 010,00		
60623	ALIMENTATION NON STOCKEE	116 300,00		
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	40 000,00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	38 020,00		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	140,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	210 000,00		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	39 460,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	35 650,00		
6065	LIVRES-CASSETTES-DISQUES (BIBLIOTHEQUES-MEDIA THEQUES)	201,00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	36 050,00		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 356 450,00		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	94 860,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	275 280,00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 950,00		
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	614 500,00		
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS	19 600,00		
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS PUBLICS	68 000,00		
615231	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR VOIRIES	16 290,00		
615232	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR RESEAUX	40 000,00		
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	206 270,00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS MOBILIERES	68 977,00		
6156	MAINTENANCE	615 100,00		
6161	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES	93 850,00		
6168	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES - RESPONSABILITE CIVILE	28 000,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	31 900,00		
618	DIVERS	18 000,00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	44 170,00		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	247 500,00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES - CAMPUS AGGLO	1 400,00		
6188	DIVERS	-23 950,00		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	6 500,00		
			70 000,00	70 000,00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
6226	HONORAIRES	140 500,00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENITEUX- AVOCAT	27 500,00		
6228	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	88 800,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	112 500,00		
6232	FETES ET CEREMONIES	12 700,00		
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	458 000,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	32 300,00		
6237	PUBLICATIONS	74 700,00		
6238	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	124 350,00		
6241	TRANSPORTS DE BIENS	20 200,00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	18 300,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	6 900,00		
6256	MISSIONS	22 200,00		
6257	RECEPTIONS	6 800,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	26 580,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	323 000,00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	600,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	134 395,00		
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	36 200,00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	108 500,00		
62875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	944 100,00		
62878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	7 500,00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	210 600,00		
63512	TAXES FONCIERES	245 610,00		
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	100,00		
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	5 850,00		
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	3 200,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 699 910,00	-220 000,00	-220 000,00
6217	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	645 000,00		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	381 660,00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	67 800,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	55 200,00		
6336	COT. CENTRES NATIONAL ET GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRIT.	91 550,00		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE	9 609 600,00	-220 000,00	-220 000,00
64112	N.B.I., SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT, INDEMNITE RESIDENCE	184 050,00		
64118	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 558 390,00		
64131	REMUNERATIONS - PERSONNEL NON TITULAIRE	4 344 680,00		
64138	AUTRES INDEMNITES AVANTAGES EN NATURE	4 000,00		
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	111 000,00		

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES		A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	2 017 940,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 190 000,00		
6454	COTISATIONS AUX A.S.E.D.I.C.	145 000,00		
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	33 710,00		
6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE	4 900,00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	138 650,00		
64731	ALLOCATIONS DE CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	13 500,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	96 350,00		
6488	AUTRES CHARGES	6 930,00		
014	Atténuation de produits	14 353 021,00		
73918	AUTRES REVERSEMENTS S/AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	195 000,00		
739211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	12 355 521,00		
739212	DOTATIONS DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	1 515 000,00		
739223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES COMMUNALES ET INTERCO	277 500,00		
73942	REVERSEMENT SUR TAXE DE VERSEMENT TRANSPORT	10 000,00		
65	Autres charges de gestion courantes	19 359 207,00	-188 250,00	-188 250,00
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES ET DROITS	3 700,00		
6531	INDEMNITES DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	340 000,00		
6533	COTISATIONS DE RETRAITE DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	20 000,00		
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE-PART PATRONALE	104 700,00		
6535	FORMATION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	16 700,00		
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	15 000,00		
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES-SERVICE INCENDIE	3 400 000,00		
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	36 600,00		
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 651 500,00		
657341	SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PUBLICS-CMNES MEMBRES DU GRP	131 125,00		
65737	SUBVENTION FONCTIONNEMENT AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	583 000,00		
65738	SUBV.FONCTIONN ORGANISMES PUBLICS-AUTRES ORGANISMES PUBLICS	477 784,00		
6574	SUB. FONCTIONNNT ASSOCIATIONS, AUTRES PERSONNES DROIT PRIVE	9 570 598,00	-188 250,00	-188 250,00
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	8 500,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		64 073 429,00	-338 250,00	-338 250,00
(A) = (011+012+014+65+656)				

(1) Réviser conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, III

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Sauf le compte 621 rattaché au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
66	Charges financières (b)	925 987,00		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	857 947,00		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	68 040,00		
	Calcul du 66112 (5)			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
67	Charges exceptionnelles (c)	131 880,00		
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	200,00		
6713	SECOURS ET DOTS	500,00		
6714	BOURSES ET PRIX	25 000,00		
6718	AUTR. CHARGES EXCEPT. S/OPERAT.GESTION(DT ANNULLATION TITRES)	1 470,00		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	72 210,00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 500,00		
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)	150 000,00		
	TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)	65 281 296,00	-338 250,00	-338 250,00
023	Virement à la section d'investissement	528 208,00	338 250,00	338 250,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	4 255 000,00		
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPO. CORPO.	4 255 000,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 783 208,00	338 250,00	338 250,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (10)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	4 783 208,00	338 250,00	338 250,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	70 064 504,00		
			RESTES A REALISER N-1 (10)	+
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	+
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.

(2) p.4 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée plénière, uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le vote de l'assemblée plénière, uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D6042 = R1 040.

(8) Si une provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Chapitre en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
013	Atténuation de charges	55 000,00		
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	55 000,00		
70	Produits des services, du domaine et ventes...	5 262 456,00		
70323	REDEV. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	9 300,00		
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	30 000,00		
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	16 000,00		
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF	170 000,00		
70632	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	30 000,00		
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D'ENSEIGN	66 800,00		
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	123 444,00		
70845	MISE A DISPO PERSONNEL FACTUREE AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	4 495 512,00		
70872	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	158 000,00		
70873	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LE C.C.A.S.	16 000,00		
70875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	65 000,00		
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	82 400,00		
73	Impôts et taxes	48 240 880,00		
73111	TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	18 690 000,00		
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	4 737 000,00		
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 700 000,00		
73114	IMPOSITIONS FORFAITAIRES SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	680 000,00		
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	163 880,00		
73221	FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES	5 085 000,00		
73223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES INTERCO ET COMMUNALES	1 100 000,00		
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	11 900 000,00		
7342	VERSEMENT DE TRANSPORT	4 100 000,00		
7362	TAXE DE SEJOUR	85 000,00		
74	Dotations et participations	13 597 725,00		
74124	D.G.F.-DOTATION AMENAGT-DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	700 000,00		
74126	D.G.F.-DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	7 200 000,00		
744	F.C.T.V.A.	5 500,00		
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	226 500,00		
74718	PARTICIPATION ETAT - AUTRES	150 455,00		
7472	PARTICIPATIONS - REGION	50 000,00		
7473	PARTICIPATIONS - DEPARTEMENT	113 460,00		
74741	PARTICIPATIONS-COMMUNES MEMBRES DU GFP	360 680,00		
7477	PARTICIPATIONS - BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	10 000,00		
7478	PARTICIPATIONS - AUTRES ORGANISMES	253 600,00		
748313	DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME TAXE PROFESSIONNELLE	2 895 130,00		
74833	ETAT-COMPENSATION AU TITRE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	100 000,00		
74834	ETAT-COMPENSATION AU TITRE EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	30 000,00		

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communaunté(4)
74835	ETAT-COMPENSATION AU TITRE EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	1 500 000,00		
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	2 400,00		
75	Autres produits de gestion courante	1 712 585,00		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	479 165,00		
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	2 170,00		
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 231 250,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (70+73+74+75+013)		68 868 646,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Et, p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
77	Produits exceptionnels (c)	70 000,00		
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	70 000,00		
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D		68 938 646,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	403 599,00		
777	QUOTE-PART SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES COMPTE RESULTAT	403 599,00		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		403 599,00		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		69 342 245,00		
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0.00
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0.00
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. p.4 - Modalités de vote, IV
(3) Propositions de l'assemblée.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF042 = DI 040
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").
(8) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 704 162,60	-395 513,00	-395 513,00
202	FRAIS ETUDES,ELABORA.,MODIFICAT.,REVISIONS DOCUMENTS URBANISME	96 990,00		
2031	FRAIS D'ETUDES	1 041 172,60	-239 500,00	-239 500,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	566 000,00	-156 013,00	-156 013,00
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	2 765 224,00	-360 041,00	-360 041,00
204132	SUBVENTIONS EQUIPEMT DEPARTEMENT-BAT ET INSTALLATIONS	398 000,00		
2041411	SUBV.EQUIPT VERSEES CNES MEMBRES GFP-BIENS MOB.,MAT...	50 506,00		
2041412	SUBVENT EQUIPT VERSEES CNES MEMBRES GFP-BAT ET INSTALLAT.	364 329,00		
2041641	SUBVENT.EQUIPT VERSEES ETS ET SCES RATTACHES-B.MOB.,MAT....	16 415,00		
204182	SUBVENT.EQUIPT AUT.ORGANISMES PUBLICS-BAT.ET INSTALLAT.	150 000,00	-142 400,00	-142 400,00
20422	SUBVENT.EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE-BAT ET INSTALLT.	1 785 974,00	-217 641,00	-217 641,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	8 939 178,36	-195 350,00	-195 350,00
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	35 000,00		
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	346 500,00	-19 000,00	-19 000,00
21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	10 501,23		
2135	INSTALLAT.GENERALES,AGENTS,AMENAGTS CONSTRUCTIONS	3 793 717,80	142 400,00	142 400,00
2151	RESEAUX DE VOIRIE		-201 147,00	-201 147,00
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	975 323,90	-117 603,00	-117 603,00
21532	RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	1 984 644,87		
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - AUTRES	422 620,00		
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	421 813,10		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	336 100,00		
2184	MOBILIER	67 335,66		
2185	CHEPTEL	1 000,00		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	544 621,80		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	9 949 932,83	1 773 437,00	1 773 437,00
2312	TERRAINS	1,00		
2313	CONSTRUCTIONS	8 558 000,00	2 337 000,00	2 337 000,00
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES	1 291 931,83	-563 563,00	-563 563,00
238	AVANCES, ACOMPTES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORPORELLES	100 000,00		
	Opérations d'équipement n° (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	23 358 497,79	822 533,00	822 533,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	113 000,00	0,00	0,00
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - DEPARTEMENT	113 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	5 941 706,00	0,00	0,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	5 941 706,00		
18	Compte de liaison : affectation à...	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	6 054 706,00	0,00	0,00
45...1	Opérations pour compte de tiers n° (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		29 413 203,79	822 533,00	822 533,00
--------------------------------------	--	---------------	------------	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	403 599,00	0,00	0,00
13911	Reprises sur autofinancement antérieur			
13913	SUB. EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTe RESULTAT-ETAT.ETS NATIONAUX	384 449,00		
13917	SUBVENTIONS EQUIPEMT TRANSFEREES CPTe RESULTAT-DEPARTEMENTS	18 470,00		
	SUB. EQUIP. TRANSFEREES CPTe RESULTAT-BUDGET COMMUNAUTAIRE	680,00		
	Charges transférées (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00	400 000,00	400 000,00
21532	RESEAU D'ASSAINISSEMENT	200 000,00	400 000,00	400 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	603 599,00	400 000,00	400 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	30 016 802,79	1 222 533,00	1 222 533,00
			+	
			RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
			+	
			D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
			=	
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 222 533,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Les dépenses d'investissement sont affectées au chapitre 041 "Produit des cessions d'immobilisations".
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
13	Subventions d'investissement	8 107 145,20	84 283,00	84 283,00
1311	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - ETAT,ETS NATIONNAUX	3 112 456,00	297 081,00	297 081,00
1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-REGION	3 544 232,00		
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-DEPARTEMENT	750 351,00		
13141	SUBV. D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-COMMUNES MEMBRES	28 800,00		
13158	SUBV. D'EQUIPT. TRANSFERABLE - AUTRES COMMUNES	17 044,20		
1317	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - BUDGET COMM.	166 665,00	193 800,00	193 800,00
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-AUTRES	17 040,00		
1321	SUBVENTIONS EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-ETAT,ETS NATIONNAUX	296 496,00	-244 537,00	-244 537,00
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-REGION	162 061,00	-162 061,00	-162 061,00
1328	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-AUTRES	12 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	13 202 030,59	0,00	0,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	13 202 030,59		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opération)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	21 309 175,79	84 283,00	84 283,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 728 263,00	400 000,00	400 000,00
10222	F.C.T.V.A.	6 086 890,00	400 000,00	400 000,00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 641 373,00		
138	Autres subventions d'investissement non transf.	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation à...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	396 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	8 124 263,00	400 000,00	400 000,00
45...2	Opérations pour compte de tiers n° (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	29 433 438,79	484 283,00	484 283,00
	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A.9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
021	Virement de la section de fonctionnement	528 208,00	338 250,00	338 250,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6) (7)	4 255 000,00	0,00	0,00
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	4 255 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 783 208,00	338 250,00	338 250,00
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00	400 000,00	400 000,00
238	AVANCES,ACPTES VERSES SUR CDES IMMOB.CORPORELLES	200 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 983 208,00	738 250,00	738 250,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		34 416 646,79	1 222 533,00	1 222 533,00
			+	
			RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
			R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 222 533,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des budgétaires

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES - SITUATION DES AP / CP - DEPENSES -		IV
PRINCIPAL		B2.1

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP		MONTANT DES CP		
		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
PATRIMOINE	PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	31 441 434,00	14 381 979,00	17 059 455,00		
AMENAGTERR	AMAGEMENT DU TERRITOIRE/HABITAT	13 380 728,00	10 857 458,00	2 523 270,00		
ENVIDEME	ENVIRONNEMENT/ DECHETS MENAGERS	3 597 908,00	2 346 182,00	1 251 726,00		
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	710 093,00	334 283,00	375 810,00		
EPLUVOIRE	EAU PLUVIALE/ VOIRIE/ RÉSEAUX DIVERS	7 925 360,00	4 842 591,00	3 082 769,00		
		23 706 456,43	23 706 456,43			
		80 761 979,43	56 468 949,43	24 293 030,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES - SITUATION DES AP / CP - RECETTES - PRINCIPAL	
	IV
	B2.1

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP		MONTANT DES CP		
		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
PATRIMOINE	PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	5 900 427,00	942 481,00	4 957 946,00		
AMENAGTERR	AMAGEMENT DU TERRITOIRE/ HABITAT	3 522 193,00	1 250 834,00	2 271 359,00		
ENVIDEME	ENVIRONNEMENT/ DECHETS MENAGERS	329 768,00	247 145,00	82 623,00		
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,00		0,00		
EPLUVOIRED	EAU PLUVIALE/ VOIRIE/ RÉSEAUX DIVERS	1 041 862,00	162 362,00	879 500,00		
		3 677 102,75	3 677 102,75	0,00		
		14 471 352,75	6 279 924,75	8 191 428,00	0,00	0,00

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°2 - Budget
annexe eau potable.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers
votants : 74

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)s :

Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

La Présidente explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET ANNEXE EAU			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
		Ch 67 - Charges exceptionnelles	+120 000,00
		Ch 023 - Virement de section	-120 000,00
	+0,00		+0,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+11 649 023,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 16 - Emprunts et dettes assimilés	-300 000,00	Ch 21 - Immobilisations corporelles	-420 000,00
Ch 021 - Virement de section	-120 000,00		
	-420 000,00		-420 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+7 000 691,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2 ;
- 2°) de charger la Présidente des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 voix contre et 3 absentions adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50993-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

AGRÉGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE LA CASQ

N° SIRET : 200 071 892 00026

POSTE COMPTABLE : TRÉSORERIE DE SAINT-QUENTIN MUNICIPALE

M 49

DECISION MODIFICATIVE N°2

Voté par nature

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

DU 23 SEPTEMBRE 2020

SOMMAIRE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Pages

I. Informations générales

B – Modalités de vote du budget	1
---------------------------------	---

II. Présentation générale du budget

A1 – Vue d'ensemble – Sections	2
A2 – Vue d'ensemble – Section d'Exploitation – Chapitres	3
A3 – Vue d'ensemble – Section d'Investissement – Chapitres	5
B1 – Balance générale du budget – Dépenses	7
B2 – Balance générale du budget – Recettes	8

III. Vote du budget

A1 – Section d'Exploitation – Détail des dépenses – Articles	9
A2 – Section d'Exploitation – Détail des recettes – Articles	13
B1 – Section d'Investissement – Détail des dépenses – Articles	15
B2 – Section d'Investissement – Détail des recettes – Articles	18
A4 – Équilibre des opérations financières	20

IV. Annexes

A. Engagement hors bilan

B2.1 – Situation des autorisations de programme et crédits de paiement

22

B. Autres éléments d'informations

Signatures

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I - L'Assemblée délibérante a voté la présente décision modificative par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3
 - sans vote formel sur chacun des chapitres

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, la décision modificative est réputée votée par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	0,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	-420 000,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-420 000,00
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	-420 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation= RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		A2

DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (-RAR+vote)
011	Charges à caractère général	2 204 900,00				
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 743 580,00				
014	Atténuations de produits	1 200 000,00				
65	Autres charges de gestion courante	350 000,00				
	Total des dépenses de gestion des services	6 498 480,00				
66	Charges financières	151 900,00				
67	Charges exceptionnelles	520 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	7 170 380,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (6)</i>	<i>3 378 643,00</i>				
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>	<i>1 100 000,00</i>		<i>-120 000,00</i>	<i>-120 000,00</i>	<i>-120 000,00</i>
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exp. (6)</i>					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	4 478 643,00		-120 000,00	-120 000,00	-120 000,00
	TOTAL	11 649 023,00				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	350 000,00				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	8 034 140,00				
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	12 800,00				
	Total des recettes de gestion des services	8 396 940,00				
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	202 000,00				
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations (4)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	8 598 940,00				
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>	<i>520 500,00</i>				
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exp. (6)</i>					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	520 500,00				
	TOTAL	9 119 440,00				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	-120 000,00
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	

(1) Cf. I - Modalités de vote
 (2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Si la règle applicable est celle des dépenses de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement sont imputées sur les crédits de la section d'exploitation.
 (4) Si la règle applicable est le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (5) Ce chapitre est existant en M41, M43 et M44.
 (6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
 (7) A servir uniquement, en dépense, lorsque la règle édictée une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
 (8) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 106.
 (9) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 106.
 (10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 106.
 (11) Solde de l'opération DE 023 + BE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	562 860,50				
21	Immobilisations corporelles	4 248 844,50		-420 000,00	-420 000,00	-420 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	274 920,00				
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	5 086 625,00		-420 000,00	-420 000,00	-420 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00				
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	1 500 000,00				
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 586 625,00		-420 000,00	-420 000,00	-420 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	520 500,00				
041	Opérations patrimoniales (6)	200 000,00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	720 500,00				
	TOTAL	7 307 125,00		-420 000,00	-420 000,00	-420 000,00
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					-420 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	579 000,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	-	-300 000,00	-300 000,00	-300 000,00
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	2 079 000,00		-300 000,00	-300 000,00	-300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)					
18	Compte de liaison : affectation... (8)	663 048,00				
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières	663 048,00				
45...2	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	2 742 048,00		-300 000,00	-300 000,00	-300 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (6)	3 378 643,00		-120 000,00	-120 000,00	-120 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	1 100 000,00				
041	Opérations patrimoniales (6)	200 000,00				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 678 643,00		-120 000,00	-120 000,00	-120 000,00
	TOTAL	7 420 691,00		-420 000,00	-420 000,00	-420 000,00
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					-420 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)		-120 000,00
--	--	--------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général			
012 Charges de personnel et frais assimilés			
014 Atténuation de produits			
60 <i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65 Autres charges de gestion courante	120 000,00		120 000,00
66 Charges financières			
67 Charges exceptionnelles			
68 Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.			
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
70 Ventes de produits fabriqués, prestations...			
71 <i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022 Dépenses imprévues		-120 000,00	-120 000,00
023 <i>Virement à la section d'investissement</i>	120 000,00	-120 000,00	
Dépenses d'exploitation - Total			
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves			
13 Subventions d'investissement			
14 <i>Provisions réglementées et amort. dérogatoires</i>			
15 <i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16 Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18 Compte de liaison : affectation			
Total des opérations d'équipement			
20 Immobilisations incorporelles (6)	-420 000,00		-420 000,00
21 Immobilisations corporelles (6)			
22 Immobilisations reçues en affectation (6)			
23 Immobilisations en cours (6)			
26 Partic. et créances rattachées à des partic.			
27 Autres immobilisations financières			
28 <i>Amortissements des immobilisations (reprise)</i>			
29 <i>Dépréciation des immobilisations</i>			
30 <i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
4581 Opérations pour compte de tiers (7)			
481 <i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3. Stocks			
020 Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total	-420 000,00		-420 000,00
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		-420 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Pour les stocks de marchandises et de fournitures.
(4) Ce chapitre n'existe pas en M43.
(5) Si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.
(6) Sous chapitre des opérations d'équipement.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M43.
(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
BALANCE GENERALE DU BUDGET				B2
2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)				
EXPLOITATION				
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
013 Atténuation de charges				
60 Achats et variation des stocks (3)				
70 Ventes de produits fabriqués, prestations...				
71 Production stockée (ou déstockage) (3)				
72 Production immobilisée				
73 Produits issus de la fiscalité (8)				
74 Subventions d'exploitation				
75 Autres produits de gestion courante				
76 Produits financiers				
77 Produits exceptionnels				
78 Reprises sur amortissements et provisions				
79 Transferts de charges				
Recettes d'exploitation - Total				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0.00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				=
INVESTISSEMENT				
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)				
13 Subventions d'investissement				
14 Provisions réglementées et amort. dérogatoires				
15 Provisions pour risques et charges (5)				
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)				
18 Compte de liaison : affectation	-300 000,00		-300 000,00	
20 Immobilisations incorporelles				
21 Immobilisations corporelles				
22 Immobilisations reçues en affectation				
23 Immobilisations en cours				
26 Partic. et créances rattachées à des partic.				
27 Autres immobilisations financières				
28 Amortissements des immobilisations				
29 Dépréciation des immobilisations (5)				
39 Dépréciation des stocks et en-cours (5)				
4582 Opérations pour compte de tiers (7)				
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices				
3.. Stocks		-120 000,00	-120 000,00	
021 Virement de la section d'exploitation				
Recettes d'investissement - Total				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0.00
AFFECTATION AUX COMPTES 106				0.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				-420 000,00

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES		A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
011	Charges à caractère général	2 204 900,00		
60223	Fournitures d'ateliers et d'usines	250 000,00		
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	350 000,00		
604	Achats études, prestations services, équipements et travaux	55 000,00		
605	Achats d'eau	14 000,00		
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	208 300,00		
6062	Produits de traitement	25 400,00		
60623	Alimentation	3 000,00		
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	950,00		
6064	Fournitures administratives	3 500,00		
6066	Carburants	700,00		
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	60 000,00		
6135	Locations mobilières	11 350,00		
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	200,00		
61523	Mise sécurité - abat., élag. arbres dang.-terrassent site eau	7 000,00		
61528	Entretien et réparations sur autres biens immobiliers	5 000,00		
61551	Entretien, réparations sur biens mobiliers-matériel roulant	46 500,00		
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers-autres	10 000,00		
6156	Maintenance	84 500,00		
6161	Primes d'assurances - multirisques - responsabilité civile	15 500,00		
617	Etudes et recherches	25 000,00		
618	Divers - services extérieurs	103 600,00		
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00		
6228	Diverses rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 500,00		
6231	annonces et insertions	6 000,00		
6236	Catalogues et imprimes	2 800,00		
6238	Publicité, publications, relations publiques - divers	700,00		
6241	Transports sur achats	1 000,00		
6251	Voyages et déplacements	300,00		
6256	Missions	600,00		
6261	Frais d'affranchissements	30 000,00		
6262	Frais de télécommunications	28 750,00		
6281	Concours divers (cotisations...)	9 100,00		
6287	Remboursement de frais	479 500,00		
6288	Divers - autres - autres services extérieurs	12 000,00		
63512	Taxes foncières	7 000,00		
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	800,00		
6371	Redev. versée à l'agence eau pour prélèvement sur ressource en eau	340 000,00		
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	350,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 743 580,00		
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	25 400,00		
6218	Autres personnels extérieurs	777 440,00		
6331	Versement de transport	6 000,00		

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	5 000,00		
6336	COTISATIONS CENTRES NATIONAL ET DE GESTION FONCTION PUBLIQUE	9 000,00		
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	1 227 000,00		
6412	Libellé non trouvé	4 550,00		
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	195 000,00		
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	13 000,00		
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.A.F.	181 000,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	256 110,00		
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	6 000,00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	12 000,00		
6472	VERSEMENT AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES	20 580,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	5 500,00		
014	Atténuations de produits	1 200 000,00		
701249	REVERSEMENT AGENCES EAU-REDEVANCE POLLUTION ORIGINE DOMESTIQUE	1 200 000,00		
65	Autres charges de gestion courantes	350 000,00		
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	350 000,00		
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		6 498 480,00		
(A) = (011+012+014+65)				

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
66	Charges financières (b)	151 900,00		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	140 000,00		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	11 900,00		
	Calcul du 66112 (5)			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
67	Charges exceptionnelles (c)	520 000,00	120 000,00	120 000,00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	20 000,00	20 000,00	20 000,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	500 000,00	100 000,00	100 000,00
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...			
022	Dépenses imprévues (f)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)+(f)	7 170 380,00	120 000,00	120 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) P - Modalités de vote
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur le montant de l'article 66112 sera négatif
(5) Saut le compte 621 retrace au sein du chapitre 012
(6) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44
(7) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44
(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières
(10) Ce chapitre n'existe pas en M43

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
023	Virement à la section d'investissement	3 378 643,00	-120 000,00	-120 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	1 100 000,00		
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	1 100 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	4 478 643,00	-120 000,00	-120 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
		4 478 643,00	-120 000,00	-120 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE				
(= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 649 023,00		
				+
			RESTES A REALISER N-1 (7)	0,00
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Fonction de vote
(3) Fonction de vote
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040
(6) Les opérations d'ordre des virements entre sections budgétaires
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES		A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
013	Atténuation de charges	350 000,00		
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	350 000,00		
70	Vente de produits fabriqués, prestations...	8 034 140,00		
70111	VENTES D'EAU AUX ABONNES	5 450 500,00		
70123	REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	450 000,00		
701241	REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	1 200 000,00		
704	TRAVAUX	60 000,00		
7064	LOCATIONS DE COMPTEURS	350 000,00		
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	42 000,00		
7078	VENTES DE MARCHANDISES - AUTRES MARCHANDISES	5 000,00		
7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	471 640,00		
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	5 000,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	12 800,00		
752	REVENUS IMMEUBLES NON AFFECTES A ACTIVITES PROFESSIONNELLES	12 000,00		
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	800,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		8 396 940,00		
(a) = (013+70+73+74+75)				

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
77	Produits exceptionnels (c)	202 000,00		
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	202 000,00		
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D		8 598 940,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	520 500,00		
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500 000,00		
777	QUOTE-PART SUBVENT. INVESTISSEMENT VIREE RESULTAT EXERCICE	20 500,00		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		520 500,00		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		9 119 440,00		
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				
		RESTES A REALISER N-1 (7)		+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)		+
		TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		=

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	562 860,50		
2031	FRAIS D'ETUDES	547 860,50		
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	15 000,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 248 844,50	-420 000,00	-420 000,00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	10 000,00		
21355	INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT AMENAGEMENT ADMINISTRATIFS	2 500,00		
21531	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE-RESEAUX ADDUCTION EAU	3 851 805,34	-420 000,00	-420 000,00
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	20 480,00		
2155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	21 926,66		
21561	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION - EAU	281 132,50		
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	50 000,00		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	10 000,00		
2184	MOBILIER	1 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	274 920,00		
2313	CONSTRUCTIONS	56 000,00		
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	29 855,00		
238	AVANCES, ACOMPTES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORPORELLES	189 065,00		
	Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par op.) (5)			
	Total des dépenses d'équipement	5 086 625,00	-420 000,00	-420 000,00

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 500 000,00		
18	Compte de liaison : affectation à...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	1 500 000,00		
4581	Opérations pour compte de tiers n° ... (1 ligne par op.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 586 625,00	-420 000,00	-420 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	520 500,00		
139111	Reprises sur autofinancement antérieur			
139118	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT-AGENCE DE EAU	12 830,00		
13913	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT-AUTRES	100,00		
13914	SUB.INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT-DEPARTEMENTS	5 560,00		
13916	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT - COMMUNES	1 060,00		
13917	SUB.INV.INSCRITES COMPTE RESULTAT-AUTRES ETAB.PUBLICS LOCAUX	650,00		
13918	SUB.INV INSCRITES CPTÉ RESULT.-BUDGET COM.,FONDS STRUCTURELS	200,00		
	Charges transférées	100,00		
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	500 000,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00		
21531	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE-RESEAUX ADDUCTION EAU	100 000,00		
2313	CONSTRUCTIONS	100 000,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	720 500,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	7 307 125,00	-420 000,00	-420 000,00
(= Total des dépenses réelles et d'ordre)				
			RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-420 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Hors restes à réaliser.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Hors restes à réaliser.
(5) Hors restes à réaliser.
(6) Hors restes à réaliser.
(7) Hors restes à réaliser.
(8) Hors restes à réaliser.
(9) Hors restes à réaliser.

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES			B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
13	Subventions d'investissement	579 000,00		
13111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AGENCE DE L'EAU	499 000,00		
13118	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT	80 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	-300 000,00	-300 000,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 500 000,00	-300 000,00	-300 000,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement	2 079 000,00	-300 000,00	-300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	663 048,00		
1068	AUTRES RESERVES	663 048,00		
18	Compte de liaison : affectation à...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
	Total des recettes financières	663 048,00		
4582	Opérations pour compte de tiers n° ... (1 ligne par op.)(5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
TOTAL RECETTES REELLES				
		2 742 048,00	-300 000,00	-300 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) Hors vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES			B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
021	Virement de la section d'exploitation	3 378 643,00	-120 000,00	-120 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	1 100 000,00		
28151	AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	1 100 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 478 643,00	-120 000,00	-120 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00		
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 000,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 678 643,00	-120 000,00	-120 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 420 691,00	-420 000,00	-420 000,00
			RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-420 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES		A4.1
A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSES		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles du Président
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		I
HORS CHARGES TRANSFEREES II = A+B+C		II
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	0,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Transferts entre sections = C+D		0,00
	Reprises sur auto financement antérieur : (C)	0,00
139111	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT-AGENCE DE EAU	
139118	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT-AUTRES	
13913	SUB.INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT-DEPARTEMENTS	
13914	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT - COMMUNES	
13916	SUB.INV.INSCRITES COMPTE RESULTAT-AUTRES ETAB.PUBLICS LOCAUX	
13917	SUB.INV.INSCRITES Cpte RESULT.-BUDGET COM.FONDS STRUCTURELS	
13918	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES Cpte RESULTAT-AUTRES	
	Charges transférées (D) = E+F+G	0,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)	0,00
	Production immobilisée (F)	0,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	
	Stocks et en-cours (G)	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région

(2) Cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES			A4.2
A4.2 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN RECETTES			

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles du Président
		III
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=G+H+J+K	-120 000,00
	Ressources propres externes (G)	0,00
	Autres recettes financières (H)	0,00
	Transferts entre sections (J)	0,00
28151	AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	
021	Virement de la section d'exploitation (K)	
		-120 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Si la région applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D 001 Déficit d'investissement reporté	0,00
R 001 Excédent d'investissement reporté	0,00
R 1064 Réserves réglementées	0,00
(affectation des plus-values de cessions)	

Montant	
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	0,00
Recettes financières	-120 000,00
Solde des opérations financières	-120 000,00
Solde net hors charges transférées (2)	-120 000,00

(2) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.1

DEPENSES - EAU POTABLE

	N° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
2018 - TEP	TRAVAUX D'EAU POTABLE DANS LES COMMUNES	6 800 970	- 395 000	6 405 970	2 461 842	2 720 984	-
2018 - OCEOBE	OPERATIONS CONNEXES D'ENTRETIENS SUR LES OUVRAGES DU BUDGET EAU POTABLE	3 902 228	-	3 902 228	1 209 156	1 539 820	-
2018 - ICIBE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES DU BUDGET EAU POTABLE	229 890	-	229 890	43 456	134 068	-
2018 - AVPRBE	AVANCES ET PROVISIONS DU BUDGET EAU POTABLE	297 642	- 25 000	272 642	-	271 754	-
		11 230 730	- 420 000	10 810 730	3 714 454	4 666 625	-

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.1

RECETTES - EAU POTABLE

	N° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
2018 - TEP	TRAVAUX D'EAU POTABLE DANS LES COMMUNES	389 226	-	389 226	16 226	373 000	-
2018 - OCEOBE	OPERATIONS CONNEXES D'ENTRETIENS SUR LES OUVRAGES DU BUDGET EAU POTABLE	597 079	-	597 079	391 079	206 000	-
2018 - ICIBE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES DU BUDGET EAU POTABLE	7 302	-	7 302	7 302	-	-
2018 - AVPRBE	AVANCES ET PROVISIONS DU BUDGET EAU POTABLE	-	-	-	-	-	-
		993 607	-	993 607	414 607	579 000	-

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Dégrèvement
exceptionnel de la
cotisation foncière des
entreprises au profit des
entreprises des secteurs
particulièrement affectés
par la crise sanitaire.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 76

Nombre de Conseillers
votants : 76

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZETCZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)s :

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Vu la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 11,

Vu le décret n°2020-979 du 5 août 2020,

L'article 11 de la troisième loi de finances rectificative pour 2020 permet aux communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de délibérer en faveur d'un dégrèvement des deux tiers de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises relevant de l'un des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Le dégrèvement exceptionnel au titre de 2020 s'applique aux entreprises relevant notamment du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'événementiel.

Pour prétendre au dégrèvement de CFE les établissements doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1° Relever d'une entreprise qui a réalisé, au cours de la période de référence prévue à l'article 1467 A du code général des impôts, un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 150 millions d'euros, éventuellement corrigé pour correspondre à une année pleine ;

2° Exercer leur activité principale dans ceux des secteurs listés par le décret n° 2020-979 du 5 août 2020, qui ont été particulièrement affectés par les conséquences économiques et financières de la propagation de l'épidémie de covid-19 au regard de l'importance de la baisse d'activité constatée en raison notamment de leur dépendance à l'accueil du public.

Pour chaque contribuable, le dégrèvement accordé au titre de l'année 2020 est pris en charge par l'État à hauteur de 50 %, étant entendu que la différence est à la charge de la collectivité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de décider d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises (CFE) au profit des entreprises des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire selon les critères définis par la loi et le décret précités ;

2°) de charger Mme la Présidente de notifier cette décision à la Direction générale des finances publiques et d'effectuer toute formalité afférente.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 75 voix pour et 1 voix contre adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50994-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

NOTE DE SYNTHÈSE

FINANCES – Dégrèvement exceptionnel de CFE.

L'article 11 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, complétée par le décret n° 2020-979 du 5 août 2020, permet aux communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de délibérer en faveur d'un dégrèvement des deux tiers de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises relevant de l'un des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

La loi précise que pour prétendre au dégrèvement de CFE les établissements doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- 1° Relever d'une entreprise qui a réalisé, au cours de la période de référence prévue à l'article 1467 A du code général des impôts, un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 150 millions d'euros, éventuellement corrigé pour correspondre à une année pleine ;

- 2° Exercer leur activité principale dans ceux des secteurs précités relevant du décret n° 2020-979 du 5 août 2020, qui ont été particulièrement affectés par les conséquences économiques et financières de la propagation de l'épidémie de covid-19 au regard de l'importance de la baisse d'activité constatée en raison notamment de leur dépendance à l'accueil du public.

Les secteurs d'activité relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel qui ont été particulièrement affectés par les conséquences économiques et financières de la propagation de l'épidémie de covid-19 sont les suivants (selon le décret n° 2020-979 du 5 août 2020) :

- a) Agences de voyage, voyagistes, autres services de réservation et activités connexes ;
- b) Télécabliques et remontées mécaniques ;
- c) Trains et chemins de fer touristiques ;
- d) Transport de passagers sur les fleuves, les canaux, les lacs ;
- e) Cars et bus touristiques ;
- f) Transport maritime et côtier de passagers ;
- g) Bureaux de change ;
- h) Casinos ;
- i) Opérateurs de détaxe agréés en application de l'article 262-0 bis du code général des impôts ;
- j) Entretien corporel ;
- k) Hôtels et hébergement similaire, hébergement touristique et autre hébergement de courte durée ;
- l) Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs ;
- m) Restauration ;
- n) Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport, notamment la location de bateaux de plaisance ;

- o) Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs et enseignement culturel ;
- p) Activités sportives, récréatives et de loisirs ;
- q) Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ;
- r) Projection de films cinématographiques et autres industries techniques du cinéma et de l'image animée ;
- s) Arts du spectacle vivant, notamment la production de spectacles, et activités de soutien au spectacle vivant, notamment la gestion de salles de spectacles ;
- t) Activités des artistes-auteurs et création artistique relevant des arts plastiques ;
- u) Gestion des musées, des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires, des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles ;
- v) Guides conférenciers ;
- w) Activités photographiques ;
- x) Transport aérien de passagers ;
- y) Organisation de foires, salons professionnels et congrès, notamment l'organisation d'événements publics ou privés ou de séminaires professionnels ;
- z) Agences de mannequins ;
- aa) Transport transmanche.

Ainsi, et en cas de délibération prise par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, les entreprises concernées bénéficient d'un dégrèvement des deux tiers de la cotisation foncière des entreprises due au titre de 2020.

Pour chaque contribuable, le dégrèvement accordé au titre de l'année 2020 est pris en charge par l'État à hauteur de 50 %, étant entendu que la différence entre le montant du dégrèvement accordé et le montant pris en charge par l'État est à la charge de la collectivité.

Sylvia DESSON, Directeur des Finances et de l'Achat Public

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Composition de la
commission locale
d'évaluation des charges
transférées.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 76

Nombre de Conseillers
votants : 76

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)s :

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

L'article 1609 nonies C IV du code général des impôts dispose qu'il doit être créé entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) faisant application du régime fiscal de la taxe professionnelle unique et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette

commission est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées, chaque Conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

L'objectif unique de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'EPCI. Elle se réunit à chaque transfert de charges, que celui-ci ait pour origine une extension de périmètre ou un transfert de compétences. L'évaluation des charges et recettes transférées doit être faite selon la méthode décrite à l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

Au regard des règles souples participant à l'organisation de ladite instance, il est proposé que cette commission soit composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune ; ces derniers devant être impérativement des conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

2°) d'approuver la représentation des communes membres au sein de cette commission comme suit : un titulaire et un suppléant par commune membre.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 4 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Sylvie SAILLARD, Olivier TOURNAY, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-49696-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Proposition
des personnes appelées à
siéger à la commission
intercommunale des
impôts directs.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 76

Nombre de Conseillers
votants : 76

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)s :

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1650 et 1650 A,

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs doit être instituée dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique,

Considérant que cette commission est composée du président de l'EPCI ou de son délégué, président de la commission et de dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants dont la durée du mandat est la même que celle du mandat des conseillers communautaires,

Considérant que les commissaires sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de soumettre au Directeur départemental des finances publiques pour le renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs suite aux élections communautaires, la liste présentée en annexe.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 5 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Lydia BRIATTE, Sylvie SAILLARD, Olivier TOURNAY, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50774-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**Annexe à la délibération portant proposition de commissaires membres
de la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

NOM du contribuable	COMMUNE
ABRAHAM Hervé	Flavy-le-Martel
BILLET Olivier	Montescourt-Lizerolles
BLONDEL Fabien	Lesdins
BONO Grégoire	Tugny-et-Pont
BONO Michel	Cugny
BOUVART Yann	Saint-Quentin
COURTRAY Pierre-André	Morcourt
DEFRANCE Thierry	Fontaine-Notre-Dame
DELANNOY Maurice	Castres
DEMESY Marie-Hélène	Saint-Quentin
DEMESY Patrick	Saint-Quentin
DESTOMBES Bernard	Harly
DUBOIS Michel	Homblières
FERON Jean-Claude	Saint-Quentin
FONTAINE Fanny	Grugies
FOULON Françoise	Dury
FRANCOIS Christophe	Omissy
GONDRY Jean-Marie	Jussy
HENRION Ghislain	Neuville-Saint-Amand
LANCO Danielle	Flavy-le-Martel
LE GALOUDEC Jacques	Dallon
LECLERCQ Nicolas	Ollezy
LECONTE Philippe	Fieulaine
LEFEBVRE Denise	Saint-Quentin
LEFEBVRE Gontran	Saint-Quentin
LEGRAND Benoît	Bray-Saint-Christophe
LERTOURNE Jean-Claude	Aubigny-aux-Kaisnes
LIESSE Denis	Villers-Saint-Christophe
MARANDIN Tony	Fontaine-Les-Clercs
MARCHANDISE Nicole	Montescourt-Lizerolles
MOIRET Christian	Mesnil-Saint-Laurent
MORTELLI Roland	Contescourt
NICOLAS Damien	Happencourt
NOEL Colette	Fonsomme
NOGRET Sylvie	Harly
QUENTIN Pascale	Seraucourt-le-Grand
REDAUD Yves	Rouvroy

STOCLET Monique	Artemps
TELLIER Jean-Luc	Grugies
VANDERERVEN Agnès	Homblières

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention au titre du
DSIL 2020 - Travaux de
desserte en
assainissement eaux usées
des rues de la Cimenterie
et Theillier Desjardins à
Saint-Quentin.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 76

Nombre de Conseillers
votants : 75

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a abondé l'enveloppe de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en 2020. Les projets de la Communauté d'agglomération répondent aux objectifs. Des dossiers complémentaires sont donc déposés.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de travaux de desserte en assainissement eaux usées des rues de la Cimenterie et Theillier Desjardins à Saint-Quentin.

Le programme des travaux orienté selon les objectifs assignés au projet comprend la mise en œuvre des canalisations de collecte et de transport des eaux usées, ainsi que les branchements pour les usagers.

Le coût global de l'opération est estimé à 350 000,00 € HT soit 420 000,00 € TTC.

Ce projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local instruit par l'Etat. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de l'Etat, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 75 voix pour adopte le rapport présenté.

Thomas DUDEBOUT ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50913-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL 2020

TRAVAUX DE DESSERTE EN ASSAINISSEMENT EAUX USEES DES RUES DE LA CIMENTERIE ET
THEILLIER DESJARDINS A SAINT-QUENTIN

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Etat - DSIL	175 000,00€	50,00 %
Département de l'Aisne - API	70 000,00 €	20,00 %
Agence de l'Eau Artois Picardie	30 600,00 €	8,74 %
Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois	74 400,00 €	21,26 %
Total HT	350 000,00€	100,00 %

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention au titre du
DSIL 2020 -
Requalification de
réseaux dans la rue du
marais à Jussy.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

M. Arnaud PROIX.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a abondé l'enveloppe de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en 2020. Les projets de la Communauté d'agglomération répondent aux objectifs. Des dossiers complémentaires sont donc déposés.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de requalification de réseaux dans la rue du marais située à Jussy.

Il s'agit d'une opération de renouvellement des canalisations d'assainissement.

Le coût global de l'opération est estimé à 180 000,00 € HT soit 216 000,00 € TTC.

Ce projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local instruit par l'Etat. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de l'Etat, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50914-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL

REQUALIFICATION DE RESEAUX DANS LA RUE DU MARAIS A JUSSY

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Etat - DSIL	90 000,00 €	50,00 %
Département de l'Aisne – API	36 000,00 €	20,00 %
Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois	54 000,00 €	30,00 %
Total HT	180 000,00 €	100,00 %

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention au titre du
DSIL 2020 - Ouvrage de
transfert des eaux usées
entre Homblières et
Harly.**

—

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 76

Nombre de Conseillers
votants : 76

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a abondé l'enveloppe de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en 2020. Les projets de la Communauté d'agglomération répondent aux objectifs. Des dossiers complémentaires sont donc déposés.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet d'ouvrage de transfert des eaux usées entre les communes de Homblières et de Harly.

Il s'agit de procéder au remplacement de canalisations d'assainissement d'eaux usées présentant de nombreux dégâts structurels. Cette opération permettra d'éviter toute pollution du champ captant de Harly.

Le coût global de l'opération est estimé à 515 000,00 € HT soit 618 000,00 € TTC.

Ce projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local instruit par l'Etat. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de l'Etat, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50915-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL

OUVRAGE DE TRANSFERT DES EAUX USEES ENTRE HOMBLIERES ET HARLY

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Etat - DSIL	257 500,00 €	50,00 %
Département - API	103 000,00 €	20,00 %
Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois	154 500,00 €	30,00 %
Total HT	515 000,00 €	100,00 %

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention au titre de
l'API 2021 - Travaux de
desserte en
assainissement eaux usées
des rues de la Cimenterie
et Theillier Desjardins à
Saint-Quentin.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers
votants : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEECZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Thierry DEFRANCE, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

M. Arnaud PROIX, Mme Jocelyne DOGNA.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de travaux de desserte en assainissement eaux usées des rues de la Cimenterie et Theillier Desjardins à Saint-Quentin.

Le programme des travaux orienté selon les objectifs assignés au projet comprend la mise en œuvre des canalisations de collecte et de transport des eaux usées, ainsi que les branchements pour les usagers.

Le coût global de l'opération est estimé à 350 000,00 € HT soit 420 000,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement instruit par le Département de l'Aisne. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement auprès du Département de l'Aisne, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour adopte le rapport présenté.

Colette BLERIOT, Thomas DUDEBOUT, Freddy GRZEZICZAK ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50968-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'API 2021

TRAVAUX DE DESSERTE EN ASSAINISSEMENT EAUX USEES DES RUES DE LA CIMENTERIE ET
THEILLIER DESJARDINS A SAINT-QUENTIN

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Etat - DSIL	175 000,00€	50,00 %
Département de l'Aisne - API	70 000,00 €	20,00 %
Agence de l'Eau Artois Picardie	30 600,00 €	8,74 %
Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois	74 400,00 €	21,26 %
Total HT	350 000,00€	100,00 %

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention au titre de
l'API 2021 -**

**Requalification de
réseaux dans la rue du
Marais à Jussy.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers
votants : 71

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEECZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CARMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Jocelyne DOGNA.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de requalification de réseaux dans la rue du marais située à Jussy.

Il s'agit d'une opération de renouvellement des canalisations d'assainissement.

Le coût global de l'opération est estimé à 180 000,00 € HT soit 216 000,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement instruit par le Département de l'Aisne. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement auprès du Département de l'Aisne, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour adopte le rapport présenté.

Colette BLERIOT, Thomas DUDEBOUT, Freddy GRZETICZAK ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50972-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020.

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'API 2021

REQUALIFICATION DE RESEAUX DANS LA RUE DU MARAIS A JUSSY

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Etat - DSIL	90 000,00 €	50,00 %
Département de l'Aisne – API	36 000,00 €	20,00 %
Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois	54 000,00 €	30,00 %
Total HT	180 000,00 €	100,00 %

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention au titre de
l'API 2021 - Ouvrage de
transfert des eaux usées
entre Homblières et
Harly.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE. Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

M. Jean-Marie GONDRY, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Mélanie MASSOT.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet d'ouvrage de transfert des eaux usées entre les communes de Homblières et de Harly.

Il s'agit de procéder au remplacement de canalisations d'assainissement d'eaux usées présentant de nombreux dégâts structurels. Cette opération permettra d'éviter toute pollution du champ captant de Harly.

Le coût global de l'opération est estimé à 515 000,00 € HT soit 618 000,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'API 2021 instruit par le Département de l'Aisne. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement auprès du Département de l'Aisne, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour adopte le rapport présenté.

Colette BLERIOT, Thomas DUDEBOUT, Freddy GRZETICZAK ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50976-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL

OUVRAGE DE TRANSFERT DES EAUX USEES ENTRE HOMBLIERES ET HARLY

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Etat - DSIL	257 500,00 €	50,00 %
Département - API	103 000,00 €	20,00 %
Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois	154 500,00 €	30,00 %
Total HT	515 000,00 €	100,00 %

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention à la Région
Hauts-de-France - Appel
à projets "1 million
d'arbres en Hauts-de-
France".**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 76

Nombre de Conseillers
votants : 74

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEECZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CARMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, par le biais de sa politique générale, œuvre au quotidien à la mise en place d'actions pour la réalisation des objectifs de développement durable en lien avec ses compétences.

En accord avec cette ligne directrice, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite procéder à des plantations sur différents sites communautaires dans l'optique d'embellir le cadre de vie d'une part et de limiter les îlots de chaleur d'autre part.

Le coût global de l'opération est estimé à 40 790,15 € HT soit 48 948,18 € TTC.

Ce projet est éligible à l'appel à projets « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » instruit par la région Hauts-de-France. Les financements sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter un financement auprès de la Région Hauts-de-France, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour adopte le rapport présenté.

Xavier BERTRAND, Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50916-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Régional Hauts de France	36 711,13 €	90,00 %
Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois	4 079,02 €	10,00 %
Total HT	40 790,15 €	100,00%

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention à la Région
Hauts-de-France - Appel
à projets "cheval
territorial".**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL.

Absent(e)s :

Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois propose à ses usagers une navette gratuite permettant un accès facile au Parc d'Isle au cours de la période estivale. Cette opération se déroulera de manière récurrente les deux prochaines années également.

Ce moyen de locomotion est disponible tous les jours de 14h30 à 19h30 avec un passage toutes les 30 minutes.

Le coût global de l'opération est estimé à 16 500,00 € HT soit 19 800,00 € TTC par an.

Ce projet est éligible à l'appel à projets « Cheval Territorial » instruit par la Région Hauts-de-France. Les financements sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter un financement chaque année auprès de la Région Hauts-de-France, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 voix contre adopte le rapport présenté.

Xavier BERTRAND, Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Lydia BRIATTE

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinoise

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS-DE-FRANCE - APPEL A PROJETS « CHEVAL TERRITORIAL »

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant			%
	2020	2021	2022	
Conseil Régional Hauts de France	5 940,00 €	5 940,00 €	5 940,00 €	30,00 %
Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois	13 860,00 €	13 860,00 €	13 860,00 €	70,00 %
Total TTC	19 800,00 €	19 800,00 €	19 800,00 €	100,00%

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50917-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Taxe
d'enlèvement des ordures
ménagères - Exonération
- Locaux commerciaux**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

**Date de convocation :
17/09/20**

**Date d'affichage :
17/09/20**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 76**

Quorum : 39

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 74**

**Nombre de Conseillers
votants : 74**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEECZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)s :

Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

L'article 1521 III du code général des impôts permet aux assemblées délibérantes compétentes de déterminer les cas où les locaux à usage industriel (situés en dehors de l'établissement industriel) ou commercial peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Cette exonération s'applique dès lors que les entreprises évacuent leurs déchets et n'utilisent pas le service des déchets ménagers et assimilés.

Plusieurs établissements commerciaux de la Communauté d'agglomération se trouvent dans ce cas.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'accorder l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021 en faveur des établissements commerciaux justifiant du non recours aux services de la Communauté d'agglomération en produisant un justificatif d'enlèvement des ordures ménagères par une entreprise privée de l'année en cours, selon la liste jointe en annexe.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 3 voix contre et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Damien NICOLAS, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinoise

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50718-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

	Nom et adresse de l'exploitant	Nom et adresse du propriétaire	Prestataire
1	CORA 9001-9003 rue Georges Pompidou - route de Bohain 02100 SAINT QUENTIN	SAS CORA Cs 30175 Marne la Vallée cedex - 1 rue du Chenil 77183 CROISSY BEAUBOURG	VEOLIA / SOLEVAL
2	PRO ARCHIVES SYSTEMES 70 boulevard Cordier 02100 SAINT QUENTIN	EURL SAI RICORD 14 rue Denis Papin 95250 BEAUCHAMP	VEOLIA
3	RESIDENCE LES 3 CHENES - EHPAD TEMPS DE VIE 12 rue Camille Desmoulins 02100 SAINT QUENTIN	CLESENCE - SA HLM 12 boulevard Roosevelt 02100 SAINT QUENTIN	VEOLIA
4	ASSISTANT TEMPS DE VIE ET DEVELOPPEMENT 44 rue Georges Pompidou 02100 SAINT QUENTIN	ASSISTANT TEMPS DE VIE ET DEVELOPPEMENT 5 rue Philippe Noiret 59350 SAINT ANDRE	VEOLIA
5	GAMM VERT Forum de Picardie 21 rue de la Garenne 02100 FAYET	SAS VERTDIS 1 rue Marcel Leblanc 62223 SAINT LAURENT BLANGY	COVED
6	BRICOMAN Forum de Picardie 9141 Bois des Roses 02100 FAYET	SA IMMOBILIERE BRICOMAN FRANCE 1 rue Nicolas Appert 59260 LEZENNES	ESO-P
7	AUCHAN Forum de Picardie 5000 Les Marlettes 5004 rue de la garenne 5001 rue des marlettes 9001 rue des marlettes 02100 FAYET	SA AUCHAN France 200 rue de la Recherche 59491 VILLENEUVE D'ASCQ	SUEZ
8	 AISNE AUTO SERVICES 31 rue Alexandre Dumas 02100 SAINT QUENTIN	TUPPIN MARY DEVELOPPEMENT (ex : SCI DUMAS NOIRMONT) ZAC Bois de la Chocque 02100 SAINT QUENTIN	GURDEBEKE
9	TUPPIN MARY AUTOMOBILES SAINT QUENTIN (ex : TDSA) 74 ter rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT QUENTIN	TUPPIN MARY DEVELOPPEMENT (ex : SCI DE NOIRMONT) 74 ter rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT QUENTIN	GURDEBEKE
10	 AISNE OISE AUTOMOBILE Avenue Archimède ZA Bois de la Chocque 02100 SAINT QUENTIN	TUPPIN MARY DEVELOPPEMENT (ex : SCI GROUPE TUPPIN DU BOIS DE LA CHOCQUE) ZAC Bois de la Chocque 02100 SAINT QUENTIN	GURDEBEKE

11	ALKOR -5017 ZI 02100 MORCOURT -5018 avenue Abel Bardin et Ch Benoît 02100 ROUVROY	SA FINAMUR 12 place des Etats-Unis 92120 MONTROUGE	PICARDIE RECUP
12	COURTEPAILLE 9003 Bois des Roses Parc d'activités C ^{iales} RD 1029 02100 FAYET	SARL FONCIERE COURTEPAILLE 101 rue du Pelvoux 91080 COURCOURONNES	VEOLIA
13	POINT P 9001-9019 quai du Vieux Port 02100 SAINT QUENTIN	SA DOCKS DE L'OISE 12 rue Adrien Lhomme 60400 NOYON	COVED
14	TRUFFAUT Zone Commerciale Cora 9014 chemin de Lehaucourt 02100 SAINT QUENTIN	SAS ETS HORTICOLES GEORGES TRUFFAUT 2 avenue des Parcs 91090 LISSES	VEOLIA
15	BRICORAMA 9002B chemin de Lehaucourt 02100 SAINT QUENTIN	LA MAISON DU TREIZIEME 0154 boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS	ESO-P
17	BUT - 7 rue de la Garenne 02100 FAYET - 5001 rue la petite vallée 02100 FAYET	SCI IMMO LEFEVRE 163 rue de la République 02230 FRESNOY LE GRAND	SUEZ
18	CITRA ZI Rouvroy Morcourt -5013 avenue Abel Bardin et Ch Benoît -5015 ZI 02100 ROUVROY MORCOURT	SAS TRANSPORTS CITRA ZI de Rouvroy Morcourt 02100 ROUVROY MORCOURT	SUEZ
19	POLYCLINIQUE SAINT CLAUDE / ELSAN 1 boulevard Albert Schweitzer 9002 boulevard Albert Schweitzer 112B avenue de la République 02100 SAINT QUENTIN	ICADE SANTE 35 rue de la Gare 75019 PARIS	PROSERVE DASRI / VEOLIA
20	DECATHLON France SAS 9001 voie des cerisiers 02100 SAINT QUENTIN	SCPI ACTIPIERRE EUROPE 43 avenue de la Grande armée 75016 PARIS	VEOLIA
21	BRICODEPOT 2000 rue de Guise ZAC le Contoy 02100 HARLY	SAS EURO DEPOT IMMOBILIER 30 chemin de la Tourelle 91310 LONGPONT SUR ORGE	SUEZ
22	SAS SODIVAL / INTERMARCHE ZAC la Vallée rue Antoine Parmentier 02100 SAINT QUENTIN	SCI LA VALLEE 74 boulevard Gambetta 02100 SAINT QUENTIN	SAS PICARDIE RECUP

23	GIFI MAG ZAC la Vallée 02100 SAINT QUENTIN	SA FREY 1 rue René Cassin Parc d'Affaires TGV Reims Bezannes	SERVIPAC SALAZIE
24	MAISONS DU MONDE ZAC Forum de Picardie 5001 rue de la Garenne 02100 FAYET	SCI FAYET PROMOTION 73 rue de Ferrer 59155 FACHES THUMESNIL	SUEZ
25	BURGER KING / B.F. AISNE Centre Commercial Auchan le Fayet 9002 les Marlettes 02100 SAINT QUENTIN	SNC QUICK INVEST France Parc Portes de Paris Bât 123 50 avenue du President Wilson Saint Denis 93210 SAINT DENIS LA PLAINE	VEOLIA
26	INTERMARCHE GAUCHY ET L'ENSEMBLE DE SA GALERIE MARCHANDE 9004-9005 rue Auguste Delaune 02430 GAUCHY	SCI DES SETIERS 74 boulevard Gambetta 02100 SAINT QUENTIN	FER / COVED
27	NORAUTO 9002 rue Auguste Delaune 02430 GAUCHY		
28	GAMM VERT 9001 rue Auguste Delaune 02430 GAUCHY		
29	BRICOCASH 2 rue Auguste Delaune 02430 GAUCHY		
30	CENTRE LECLERC HARLY Au-dessus du chemin de Contoy ZAC Le Contoy 02100 HARLY	SAS SA CONTOYDIS ZAC le Contoy 02100 HARLY	SUEZ
31	LECLERC 9105F rue de la Fère 02100 NEUVILLE SAINT AMAND		
32	SARL LE BOIS DE CAMBRONNE 9002 rue Georges Charpak Parc des Autoroutes 02100 SAINT QUENTIN	SARL LE BOIS DE CAMBRONNE 9002 rue Georges Charpak Parc des Autoroutes 02100 SAINT QUENTIN	SUEZ
33	SCI CLEMPHI 9109F rue d'Enfer 02480 CUGNY	SCI CLEMPHI 240 rue d'Enfer 02480 CUGNY	PICARDIE RECUP
34	LIDL 9005 rue Charles Linné 02100 SAINT-QUENTIN	SCI CEMN 1 rue la Cologne BP 80236 80205 PERONNE	BAUDELET ENVIRON- NEMENT
35	LIDL 33 boulevard Victor Hugo 02100 SAINT-QUENTIN	SNC LIDL 35 rue Charles Peguy 67200 STRASBOURG	BAUDELET ENVIRON- NEMENT

36	LIDL 21 rue du Maréchal Foch 02100 SAINT-QUENTIN	SNC LIDL 35 rue Charles Peguy 67200 STRASBOURG	BAUDELET ENVIRON- NEMENT
37	MCDONALD'S 9001 Quai Gayant 02100 SAINT-QUENTIN	SAS MCDONALD'S FRANCE 1 rue Gustave Eiffel 78280 GUYANCOURT	SUEZ
38	MCDONALD'S 187B - 189 rue Georges Pompidou 02100 SAINT-QUENTIN		SUEZ
39	ALDI 9001A Bd du Docteur Camille Guérin 02100 SAINT-QUENTIN	SA IMWO FRANCE 1 mail Saint-Martin CAMBRAI 59400	VEOLIA
40	ALDI 185 rue de Paris 02100 SAINT-QUENTIN		
41	ALDI 172 rue du Président J F Kennedy 02100 SAINT-QUENTIN	SCI MERLIMONTOISE 30 rue Saint-Fiacre 59400 CAMBRAI	VEOLIA
42	ORPEA 68 rue Georges Pompidou 02100 SAINT-QUENTIN	SA ORPEA 3 rue Bellini 92800 PUTEAUX	VEOLIA
43	AUTOROUTE A 26 9001 route de Chauny 02430 GAUCHY	SA SANEF 30 Bd Gallieni 92130 ISSY LES MOULINEAUX	GURDEBEKE

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Fonds de
concours à destination
des communes de moins
de 10 000 habitants -
Programmation 2020
(2ème partie).**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE. Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

Mme Aïssata SOW.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Par délibération du 20 juin 2017, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants.

Le Comité de pilotage s'est réuni le 9 septembre 2020 afin d'étudier les

dossiers présentés par les communes à l'issue de l'appel à projets, et valider les projets retenus conformément à la deuxième partie de programmation ci-annexée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la deuxième partie de programmation pour l'attribution du fonds de concours 2020 conformément au programme ci-annexé ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif audit fonds de concours, et à procéder à toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour et 1 abstention adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Lydia BRIATTE

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50648-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020
Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants
Deuxième partie de programmation 2020

Domaine d'intervention	Commune	Intitulé de l'opération	Assiette éligible	Montant subvention attribuée
Affaires scolaires	FONSOMME	Mise en sécurité du toit du garage de l'école	2 617,00 €	1 046,00 €
	MORCOURT	Remplacement de la chaudière de l'école	9 583,33 €	4 791,00 €
	OMISSY	Portail de sécurité dans la cour de l'école	4 733,33 €	1 183,00 €
Sous-total Affaires scolaires				7 020,00 €
Amélioration des services et du cadre de vie des habitants	ANNOIS	Aménagement d'un terrain pour recevoir une bâche de réserve d'eau pour la défense incendie	14 271,53 €	1 784,00 €
	CASTRES	Aménagement du chemin menant au bâtiment communal	10 850,00 €	5 425,00 €
	CONTECOURT	Remplacement de la porte d'entrée du logement communal	3 664,00 €	1 832,00 €
	DALLON	Achat d'un copieur	5 370,00 €	2 685,00 €
	DURY	Pose de 3 poteaux incendie	8 283,24 €	2 484,00 €
	FIEULAINE	Désenvasement de la mare	1 500,00 €	750,00 €
	GAUCHY	Construction d'une salle polyvalente - Tranche 2	1 736 258,60 €	17 500,00 €
	GRUGIES	Acquisition d'un espace de jeux	49 417,92 €	14 540,66 €
	HOMBLIERES	Travaux d'aménagement et d'amélioration de la rue de Guise - Tranche 2	542 996,50 €	17 299,00 €
	JUSSY	Réfection de la rue du Rond-Point de la Victoire et de son parking	104 617,00 €	10 461,00 €
	OLLEZY	Aménagement paysager	2 784,37 €	1 392,00 €
		Rénovation de la salle des fêtes	20 449,48 €	7 157,00 €
		Travaux d'aménagement du trottoir rue du Château de Vienne	4 043,00 €	2 021,00 €
	OMISSY	Acquisition de tables pour la salle des fêtes	4 823,40 €	2 411,00 €
		Rénovation de l'espace de jeux	7 309,57 €	3 654,00 €
		Aménagement allée piétonne	6 200,00 €	3 100,00 €
	MARCY	Travaux de ravalement de la mairie	11 380,00 €	3 983,00 €
	REMAUCOURT	Création de bouches à incendie et pose de citernes à incendie souples	18 378,57 €	6 432,00 €
	ROUVROY	Travaux de rénovation du muret du cimetière	1 479,25 €	504,89 €
	SAINT-SIMON	Création d'une salle associative dans l'ancienne trésorerie	30 000,00 €	7 500,00 €
	SERAUCOURT-LE-GRAND	Renforcement du réseau de défense contre l'incendie	10 625,00 €	3 187,00 €
	SOMMETTE-EAUCOURT	Aménagement des allées du cimetière	27 707,85 €	13 853,00 €
	TUGNY-ET-PONT	Acquisition de matériel pour l'entretien du village	1 000,00 €	500,00 €
	VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	Rénovation de la cuisine de la salle des fêtes	19 216,30 €	6 725,00 €
Sous-total Amélioration des services et du cadre de vie des habitants				137 180,55 €
Patrimoine culturel	HARLY	Extension du columbarium	23 200,84 €	6 960,00 €
	OMISSY	Restauration du beffroi de l'église	7 758,48 €	1 939,00 €
Sous-total Patrimoine culturel				8 899,00 €
Sports, loisirs, culture	JUSSY	Protection de sécurité salle des sports	2 716,00 €	1 358,00 €
Sous-total Sports, loisirs, culture				1 358,00 €
Eclairage public	ROUVROY	Travaux de rénovation de l'éclairage public en LED	19 702,61 €	3 940,00 €
	HAPPENCOURT	Enfouissement des réseaux rue du Tour de Ville - Tranche 2	51 819,96 €	6 954,00 €
Sous-total Eclairage public				10 894,00 €
Coulées de boue	LESDINS	Travaux de protection contre les coulées de boue	44 200,00 €	22 100,00 €
	ESSIGNY-LE-PETIT	Travaux de protection contre les coulées de boue	113 874,06 €	11 387,00 €
Sous-total Coulées de boue				33 487,00 €
			TOTAL	198 838,55 €

